Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)



Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime

Projet Kounki - Résilience climatique, pêche et aquaculture

Version finale

Mars 2025

Official Use Only

Table des matières

Liste des acronymes et abréviations 4
1. Introduction 7
1.1. Contexte 7
1.2. Description générale du Projet 7
1.3. Zones d'intervention du projet 9
1.4. Rappel des principaux risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux 11
1.5. Objectifs du PMPP 12
1.6. Méthodes d'engagement des parties prenantes 13
1.7. Méthodologie 14
1.8. Outils méthodologiques 14
2. Activités de mobilisation des parties prenantes déjà entreprises 14
2.1. Autres engagements avec les parties prenantes dans le cadre du projet. 14
2.2. Tenue de réunions ou consultations publiques 17
2.4. Types d'informations communiquées aux participants 25
2.5. Limites de l'étude 26
3. Identification et analyse des parties prenantes 26
3.1. Identification des parties prenantes 26
3.2. Analyse des parties prenantes concernées ou touchées par le projet 32
3.3. Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes. 35
3.4. Identification des groupes défavorisés, marginaux ou vulnérables 45
3.5. Mesures de prise en compte des groupes vulnérables 46
4. Programme de mobilisation des parties prenantes 47
4.1. Objectif général 47
4.2. Stratégie de diffusion de l'information 47
4.3. Objectifs et principes directeurs 47
4.4. Axes stratégiques de communication 48

Official Use Only

4.5. Les outils ou moyens de communication les plus appropriés au contexte socio-économique du projet 49
4.6. Les stratégies de communication les plus appropriées avec les différentes parties prenantes 52
5. écanisme de Gestion des Plaintes 55
5.1. Objectifs du MGP 55
5.2. Système de gestion des plaintes et différends 56
5.3. Contexte de l'élaboration du Mécanisme National de Gestion des Réclamations 56
5.4. Principe du Mécanisme National de Gestion des Réclamations 57
5.5. Acteurs impliqués dans le traitement d'une réclamation 58
5.6. Fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes 59
5.7. Procédures relatives aux plaintes concernant les Exploitations, abus et harcèlement sexuels (EAS/HS) 61
6. Suivi et établissements de rapport 63
7. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre du PMPP 64
7.1. Ressources humaines en charge de la mise en œuvre du PMPP 65
Entité de coordination et de mise en œuvre 65
6.2.2 Entité d'appui à la mise en œuvre 65
6.2.3 Fonctions de gestion et responsabilités 65
7.2. Les ressources financières nécessaires pour permettre une mobilisation appropriée des parties prenantes 66
8. Annexes : 69

Table des Tableaux

Tableau 1 : Consultations menées dans la cadre du projet Kounki – 2025 18
Tableau 2 : Principales craintes et attentes des parties prenantes (communautés locales) 25
Tableau 3 : Les attentes et craintes des autres parties prenantes 25
Tableau 4 : Identification des parties prenantes du projet Kounki (non exhaustif) 27
Tableau 5 : Classification des parties prenantes concernées par le projet 32
Tableau 6 : Classification des parties prenantes touchées par le projet 34
Tableau 7 : Classification des parties prenantes selon leur intérêt / influence 36
Tableau 8 : Axes stratégiques de communication 48
Tableau 9 : Outils d'engagement 50

Official Use Only

Tableau 10 : Outils d'engagement avec les parties prenantes 53

Table des cartes

Carte 1 : Localisation des ports littoraux à aménager dans le cadre du projet 9
Carte 2 : Localisation potentiels des zones d'intervention dans le cadre du projet 10
Carte 3 : Zones d'intervention pour la pisciculture rurale et agroécologique 11

Table des Figures

Figure 1 : Cycle de traitement des réclamations du MNGR 61

Liste des acronymes et abréviations

ADAM	Association pour le Développement Agricole de la Mangrove
ADL	Agents de Développement Local
AFD	Agence Française de Développement
AGEE	Agence Guinéenne d'Evaluations Environnementales
AGR	Activités Génératrices de Revenues
ALCP	Association Locale de Cogestion des Pêcheries
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
ANAG	Agences Nationale de l'Aquaculture de Guinée
APS	Avant-Projet Sommaire
AT	Assistance Technique
BM	Banque Mondiale
BSD	Bureau Stratégique et de Développement
CC	Changements Climatiques
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGR	Comités de Gestion des Réclamations
CIPECO	Complexe Industriel de Pêche
CL	Collectivité Locale
CMC	Charente Maritime Coopération
CNPMMZC	Centre Nationale de Protection des Milieux Marins et des Zones Côtières
CNSHB	Centre Nationale des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNSP	Centre Nationale de Surveillance et Police des Pêches
CONAPEG	Confédération Nationale des Pêcheurs de Guinée
COPIL	Comité National de Pilotage
CPR	Cadre Politique de Réinstallation
CR	Comptes Rendus
CTAE	Comité Technique d'Analyse Environnementale
DNPM	Direction Nationale des Pêches Maritimes
DNAP	Direction Nationale de l'Aménagement des Pêcheries
EAS/HS	Exploitation Abus Sexuels / Harcèlement Sexuel
EIES	Etude d'Impact Environnementale et Sociale
FEPI	Fédération des entreprises de pêche industrielle
FGPE	Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises
FGPME	Fonds de Garantie des Prêts aux Petites et Moyennes Entreprises
FiTI	*Fisheries Transparency Initiative*

Official Use Only

GIE	Groupement d'Intérêt Économique
INADER	Institut pour l'Appui au Développement durable et au Renforcement de capacités
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
MAGEL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MCIPME	Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MGR	Mécanisme de Gestion des Réclamations
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MNGR	Mécanisme National de Gestion des Réclamations
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime
NES	Norme Environnementale et Sociale
ODP	Objectif de Développement du Projet
OGPNRF	Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONSPA	Office Nationale de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PGES	Plan Gestion Environnementale et Sociale
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PP	Partie prenante
PRAO	Projet Régional des Pêches de l'Afrique de l'Ouest
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SG	Secrétaire Général
SPD	Service Préfectoral de Développement
UGP	L'Unité de Gestion du Projet
UNMAG	Union nationale des mareyeurs de Guinée
VBG	Violence Basée sur le Genre
ZEE	Zone Économique Exclusive

Official Use Only

Official Use Only

1. Introduction

1.1. Contexte

L'économie guinéenne repose principalement sur le secteur tertiaire (40% du PIB) et minier (35%). La sécurité alimentaire et l'emploi sont des priorités pour le gouvernement guinéen, comme en témoignent le Programme Intérimaire de Transition de juin 2022 et la Stratégie des Pêches 2023-2027 récemment approuvés (Problue 2022). La pêche artisanale représente 80% des captures (300 000 tonnes en 2020) et joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire (60% de la consommation). Malgré son impact économique (4 à 6% du PIB) le secteur manque d'investissements et de structuration. Par ailleurs, la production totale de la pisciculture continentale guinéenne, 1160 tonnes, ne représente qu'une très faible partie de la production halieutique nationale annuelle qui s'élève à 369 702 tonnes (ANAG 2022). La pêche continentale, principalement pratiquée en Haute Guinée, présenterait un potentiel exploitable de 12.000 t/an et la pisciculture, notamment familiale, se développe en Guinée Forestière. Toutefois, malgré la faiblesse de sa production totale, l'aquaculture continentale génère un peu plus de 7 500 emplois (PSDDA 2023 ANAG) sur la base d'environ 2 500 piscicultures installées, et contribue à l'approvisionnement en poisson frais de qualité et à un prix accessible aux populations rurales dans les zones de la Guinée mal desservies en produits halieutiques, notamment dans la région de la Guinée Forestière. La pêche maritime, évoluant sur 120 débarcadères, possèderait un potentiel annuel moyen de capture d'environ 120.000 tonnes de poissons, 15.000 tonnes de céphalopodes et 4.000 tonnes de crevettes. Dans un contexte de changement climatique et de forte croissance démographique, le développement de la pêche et de l'aquaculture est l'une des priorités du gouvernement pour assurer la sécurité alimentaire du pays. Aussi, la Banque Mondiale et l'AFD accompagnent la Guinée dans la mise en œuvre de son plan stratégique halieutique à moyen terme (148,5 millions de dollars) à travers le projet Kounki afin d'accroître durablement la contribution économique et sociale des secteurs de la pêche et de l'aquaculture (PAD, 2025).

1.2. Description générale du Projet

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) KOUNKI est de renforcer la résilience climatique de certaines communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones cibles et améliorer la production durable de poisson et le développement de chaînes de valeur. Pour atteindre cet objectif le projet, prévoit la mise en œuvre d'une série d'activités regroupées en quatre composantes.

Composante 1. Renforcement de la gestion durable, résiliente au climat et communautaire des pêches (31 millions de dollars). Cette composante vise à renforcer les initiatives de gestion communautaire des pêches et à fournir des outils pour une gestion durable et résiliente des pêches en Guinée.

Sous-composante 1.1 : Renforcement de la gouvernance des pêches (20 millions de dollars US). Cette sous-composante doit permettre de mettre à l'échelle les initiatives de gestion communautaire des pêches et de consolider les acquis de la Composante Guinée du PRAO dans la gestion du secteur des pêches à travers (i) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour la gestion des pêches ; (ii) des systèmes d'information, de suivi, contrôle et surveillance pour la transparence et la gouvernance, (iii) un appui pour la réalisation d'études stratégiques, et (iv) le renforcement et mise à l'échelle des initiatives de gestion communautaires des pêches. Ainsi et pour répondre aux objectifs précédemment cités, plusieurs bâtiments seront construits ou réhabilités dont :

- 4 bâtiments pour accueillir les directions régionales du MPEM
- la réhabilitation de la Direction National de la Pêche Maritime (DNPM)
- la réhabilitation des actifs immobiliers de cinq bases de surveillance de pêche pour le Centre National pour la Surveillance des Pêches (CNSP)

Sous-composante 1.2. Recherche, innovation et conservation pour une pêche résiliente au changement climatique (11 millions de dollars US). Cette sous-composante vise à accompagner l'adaptation du secteur halieutique et des communautés face à ces changements à travers (i) un soutien au suivi

Official Use Only

scientifique et renforcement des connaissances pour l'appui à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi des plans d'aménagements de pêcheries dans un contexte de changement climatique, (ii) un appui aux innovations dans le secteur halieutique en réponse au changement climatique, (iii) un suivi des engagements et des investissements climat pour les secteurs de la pêche et l'aquaculture, et (iv) un appui à la gestion des aires protégées de mangroves pour le maintien et le renforcement des nurseries. . Ainsi et pour répondre aux objectifs précédemment cités, plusieurs bâtiments seront construits ou réhabilités dont :

- Le Laboratoire et les locaux d'accueil de la collection de référence du Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB).

Composante 2. Renforcement de la productivité du secteur halieutique (74 millions de dollars US). Cette composante vise à augmenter la quantité de produits de la pêche et de l'aquaculture produits de manière durable grâce à la construction d'infrastructures clés et à un soutien technique et opérationnel.

Sous-composante 2.1. Renforcement des chaînes de valeur de la pêche (64 millions de dollars US). Cette sous-composante vise à augmenter la quantité de produits de la pêche et de l'aquaculture produits de manière durable grâce à (i) la construction ou la réhabilitation de cinq sites de débarquement intégrés pour la pêche artisanale maritime, (ii) la construction d'un site de débarquement intégré pour la pêche continentale, (iii) le renforcement du suivi-contrôle de la qualité des produits des filières de production incluant pour ce faire la construction du siège et des laboratoire de l'Office National de Contrôle Sanitaire des Produit de la Pêche (ONSPA), et (iv) la fourniture d'une formation maritime pour le personnel de la pêche industrielle.

Sous-composante 2.2. Développement de l'aquaculture (10 millions de dollars IDA). Cette sous-composante vise à soutenir l'intensification de l'aquaculture en Guinée en soutenant (i) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'Agence Nationale d'Aquaculture Guinéenne (ANAG), (ii) un programme d'accompagnement technique, (iii) les investissements dans des infrastructures clés (pôles aquacoles pilotes), et (iv) la production locale d'aliment de qualité pour l'aquaculture. Ces pôles aquacoles accueilleront en leur sein des locaux pour la formation, des bassins d'expérimentation, une unité de production d'aliment ou encore une écloserie multi-espèce.

Composante 3. Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés ciblées (15 millions de dollars US). L'objectif de cette composante est de faciliter l'accès à de meilleures opportunités économiques pour améliorer les moyens de subsistance, réduire la vulnérabilité aux chocs, réduire la pression de la pêche, et améliorer les liens des communautés et des opérateurs ciblés avec les marchés et les institutions financières.

Sous-composante 3.1. Mécanismes d'appui aux investissements pour l'aquaculture et la pêche artisanale (8 millions de dollars IDA). Pour améliorer l'accès au financement des opérateurs ruraux, cette sous-composante soutiendra la mise en place d'un mécanisme de garantie partielle du portefeuille de crédit pour la pêche et l'aquaculture au sein du Fonds de garantie des PME de Guinée (FGPE) avec une dotation en capital pour le guichet dédié et une assistance technique au FGPE (spécificité sectorielle, audits financiers et techniques, renforcement de capacité en informatique et cadre environnemental et social), et aux institutions financières participantes pour analyser et gérer les prêts et commercialiser de nouveaux produits adaptés aux secteurs ciblés. Les femmes entrepreneurs ont un accès limité au financement, et cette inégalité sera adressée en soutenant les PME féminines par le financement de projets et de services techniques pour démarrer ou développer leurs entreprises (par exemple, un coaching ciblé en matière d'affaires et de leadership).

Sous-composante 3.2. Investissements sociaux (7 millions de dollars IDA). Cette sous-composante appuiera la mise en place d'activité génératrices de revenus pour la diversification des moyens de subsistance des communautés ciblées (par exemple, la production de miel, la création de pépinières pour la plantation de forêts/la production de bois de chauffage, le recyclage des déchets plastiques, le compostage des déchets organiques, le maraîchage).

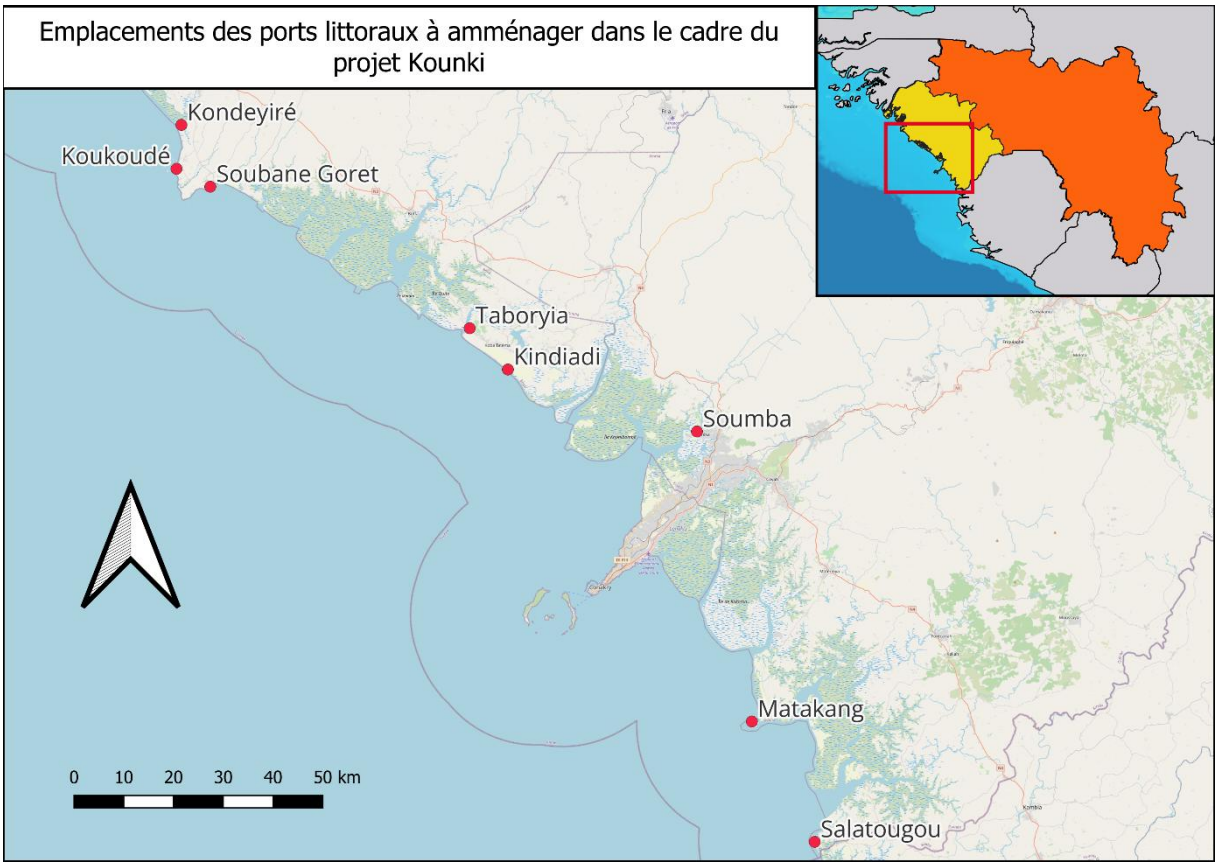
Official Use Only

Composante 4. Gestion du projet (6 millions de dollars IDA). Cette composante soutiendra la mise en œuvre du projet et une coordination efficace au sein du MPEM. Le soutien comprendra la formation, le renforcement des capacités et l'acquisition d'équipements pour : la coordination du projet ; la supervision du projet et les comités de gestion (comité technique pour suivre régulièrement les activités du projet, et un comité de pilotage pour valider et évaluer la mise en œuvre des plans de travail annuels du projet) ; les campagnes de communication et de sensibilisation ; la gestion et la supervision des fonctions fiduciaires, et les risques environnementaux et sociaux associés aux activités spécifiques du projet ; et le suivi, l'évaluation et les audits.

1.3. Zones d'intervention du projet

Cinq débarcadères de pêche seront construits dans les sites littoraux préidentifiés suivants : Kondeyire, Koukoude (préfécture de Boffa), Koba-Taboriah(Préfécture de Koba), Soumba (préfécture de Dubreka) et Matakang, (préfécture de Forecariah) (Problue APS 2025).

Carte 1 : Localisation des ports littoraux à aménager dans le cadre du projet



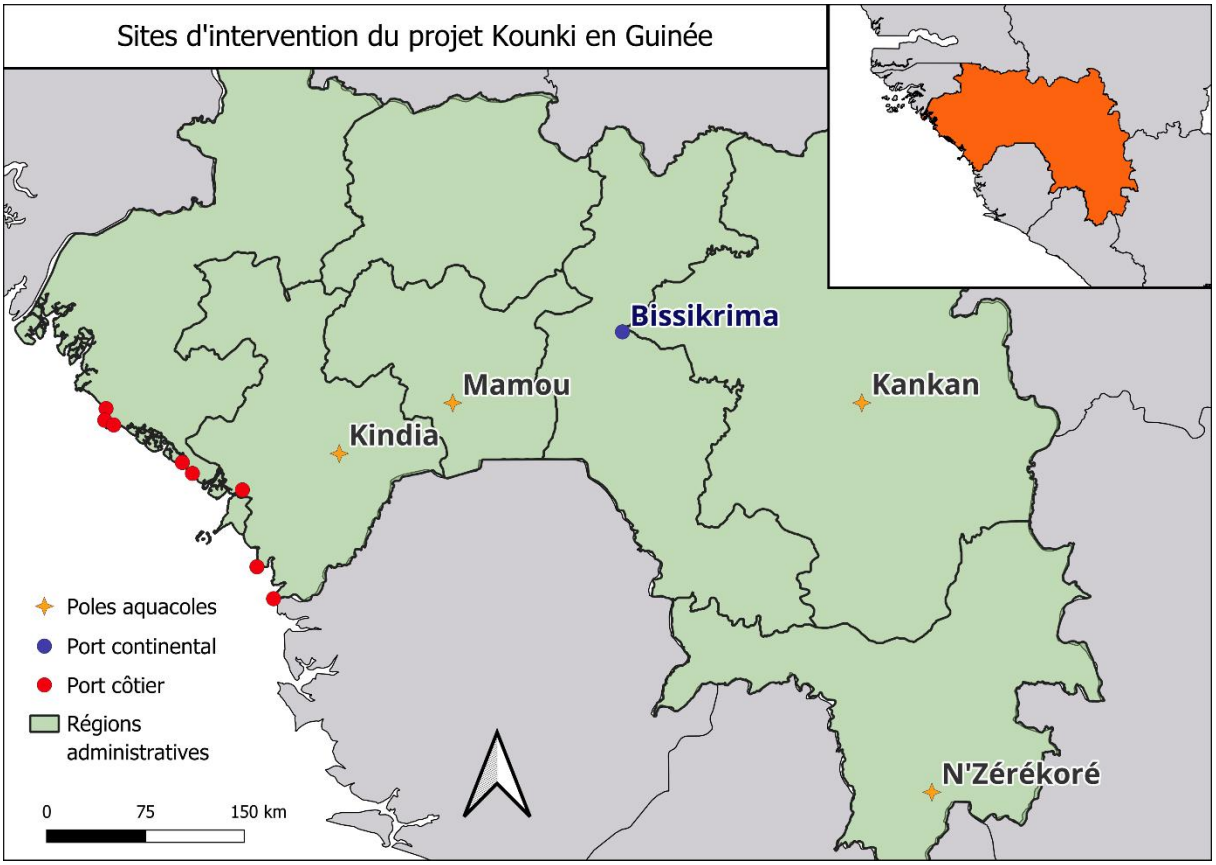
Dans la zone continentale, c'est la préfecture de Dabola et la rivière Tinkisso qui a été pré-identifiée pour l'aménagement d'un débarcadère, plus précisément autour de la ville de Bissikrima.

Quatre pôles aquacoles seront construits dans les quatre régions naturelles, les sites d'implantation restant cependant à définir. Deux régions ont été pré-identifiées pour accueillir les pôles à savoir Mamou où se trouve la station aquacole expérimentale de Tolo Bafing et Faranah afin de contribuer au développement rural du corridor de Simandou, en complémentarité aux activités de soutien à l'aquaculture du projet de développement rural porté par Rio Tinto (TDR ANAG 2024). Le choix des sites sur le corridor a cependant été revu récemment afin d'éviter le chevauchement des activités avec le projet Rio Tinto qui projette la création de deux agropoles à Faranah et à Bayla, incluant une dimension piscicole. A date d'aujourd'hui, l'ANAG oriente donc ses quatre pôles aquacoles à N'Zérékoré (Guinée Forestière), Kankan (Haute Guinée), Mamou (Moyenne Guinée) et Kindia (Guinée Maritime).

Official Use Only

Enfin, le projet Kounki participera à promouvoir le développement d'une aquaculture paysanne et agroécologique dans le prolongement du projet PisCoFam (PISCOFAM, 2024). Aussi une large partie du territoire guinéen est concerné par cette activité rurale et extensive, à commencer par la Guinée forestière, la Haute Guinée et la Basse Guinée. L'ANAG prévoit ainsi la mise en place de trois antennes (N'Zérékoré, Kissidougou et Dubrékà) pour un siège de la composante à Kindia.

Carte 2 : Localisation potentiels des zones d'intervention dans le cadre du projet



- Bénéficiaires et avantages attendus du projet

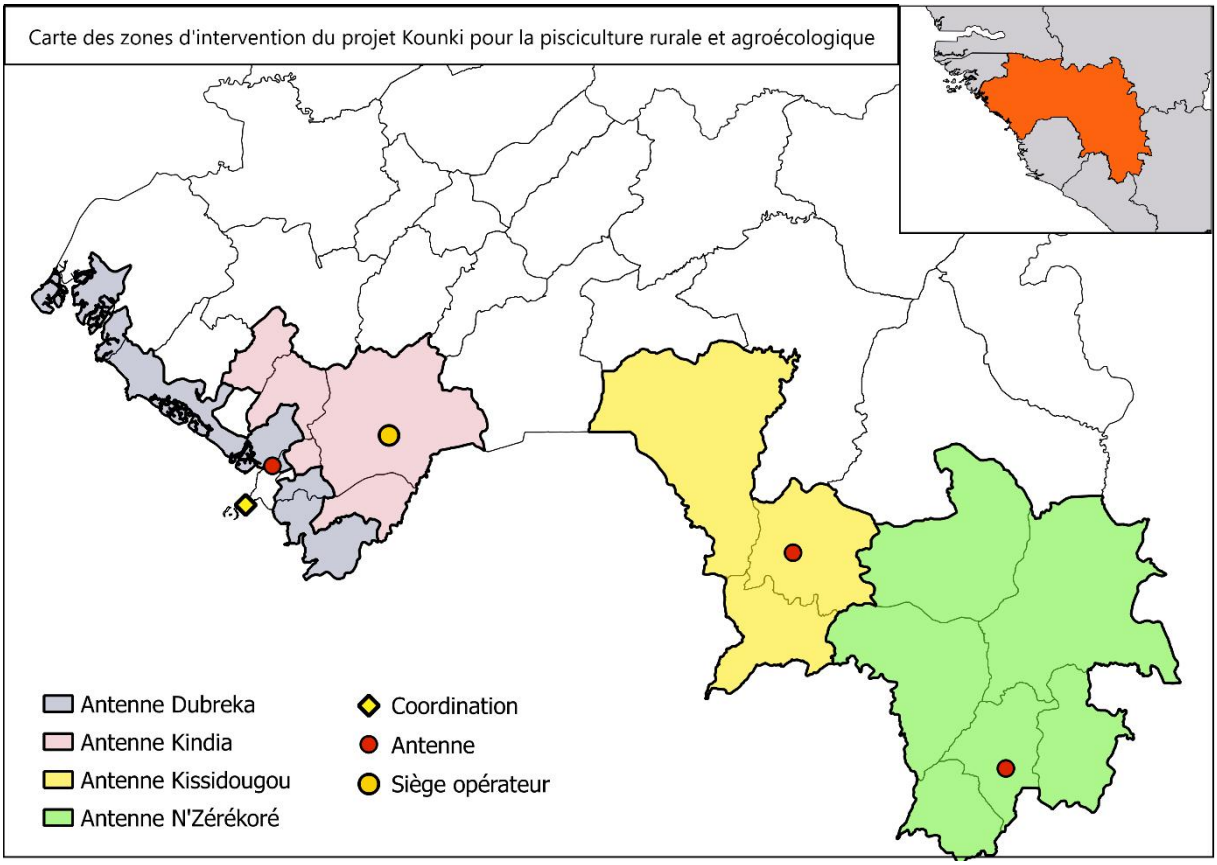
Les activités du projet devraient directement bénéficier aux communautés de plusieurs zones à la fois côtières et rurales. Les cibles comprennent cinq communautés de pêche artisanale côtière, une communauté de pêche continentale et quatre zones rurales présentant un potentiel pour le développement de l'aquaculture.

Les principaux bénéficiaires du projet seront les ménages de pêcheurs artisanaux, d'aquaculteurs et d'autres activités associées, ainsi que les autorités nationales. Les activités du projet bénéficieront aux travailleurs des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture (par exemple, pêcheurs, poissonnières, aquaculteurs, producteurs d'aliments pour poissons, commerçants) ainsi qu'aux ménages associés par le biais d'activités de diversification des moyens de subsistance. Il s'agit de communautés vulnérables dont les moyens de subsistance dépendent fortement des ressources naturelles. Les communautés de pêcheurs, en particulier, dépendent des stocks de pêche et des écosystèmes qui les soutiennent. Le projet devrait bénéficier aux entrepreneurs, en particulier aux travailleurs informels et aux moyennes et petites entreprises, y compris celles dirigées par des femmes, impliquées dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture. Les groupes de femmes, qui constituent 40 % de la main-d'œuvre de l'industrie de la pêche et sont les principales contributrices à la transformation et à la commercialisation du poisson, devraient particulièrement bénéficier du projet. Le secteur privé tirera profit de l'amélioration des compétences en matière de pêche, d'aquaculture et de transformation, ainsi que de l'amélioration des chaînes du froid, ce qui réduira les pertes après récolte et améliorera la

Official Use Only

qualité des produits. La création des pôles aquacoles permettra la formation et d'accroitre l'accès aux infrastructures pour divers acteurs de la pisciculture comme les paysans, les micro-entrepreneurs, mais aussi les techniciens indépendants, les étudiants et les agents du ministère de la pêche. De plus, le projet soutiendra une meilleure gestion des pêches, contribuant à la reconstitution des stocks et à leur durabilité, et orientera ainsi les investissements du secteur privé. Enfin, le projet bénéficiera directement aux institutions publiques impliquées dans la gestion des pêches et de l'aquaculture, en particulier le MPEM et les agences associées responsables de l'aquaculture (ANAG), du contrôle, de la surveillance et de la surveillance (CNSP), du contrôle des conditions sanitaires (ONSPA), de la recherche scientifique (CNSHB), ainsi que de la gestion des aires marines protégées (OGPNRF).

Carte 3 : Zones d'intervention pour la pisciculture rurale et agroécologique



1.4. Rappel des principaux risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux

Malgré les bénéfices attendus du projet en matière de gestion durable des ressources halieutiques et de résilience face aux changements climatiques, certaines activités, notamment la construction et la réhabilitation d'infrastructures, ainsi que le développement de l'aquaculture, engendrent des risques environnementaux et sociaux significatifs. Ces risques concernent principalement les impacts sur les écosystèmes, les ressources naturelles et les communautés locales.

- **Impacts environnementaux**

Les activités du projet impliquant la construction et l'aménagement d'infrastructures telles que les bases de surveillance, les débarcadères et les pôles aquacoles, quientraîneront potentiellement une artificialisation des sols et une déforestation, impactant ainsi la biodiversité locale. La modification des écosystèmes marins et côtiers, notamment par l'urbanisation des zones de mangroves et des frayères, pourrait perturber les habitats naturels et affecter la reproduction des espèces halieutiques.

Official Use Only

L'augmentation de la pression de pêche, induite par l'amélioration des capacités d'accueil des infrastructures, pourrait compromettre la durabilité des stocks halieutiques. De plus, l'utilisation d'intrants dans l'aquaculture et la pisciculture comporte des risques de pollution chimique et biologique, augmentant le risque d'eutrophisation des cours d'eau et de dissémination d'espèces non indigènes. Enfin, la compétition pour l'accès à la ressource en eau dans certaines régions pourrait exacerber les tensions entre les différents usagers.

- **Impacts sociaux**

Le projet entraînera potentiellement des déplacements de population et des expropriations, notamment pour la construction et l'extension des infrastructures de pêche et d'aquaculture, ainsi que des restrictions d'accès aux ressources marines du fait du renforcement des mesures applicables au aires marines protégées. Ces changements pourront affecter l'organisation sociale des communautés locales, en particulier les groupements de pêcheurs, les mareyeuses, les commerçants et les travailleurs informels. L'augmentation de la pression sur les ressources halieutiques et renforcer les réglementations en matière d'accès aux zones de pêche ce qui pourraient également générer des conflits entre pêcheurs artisanaux et industriels, ainsi qu'entre les acteurs locaux et les autorités de gestion.

Les transformations sociales induites par le projet pourraient également accentuer certaines vulnérabilités, en particulier pour les femmes et les jeunes impliqués dans les activités de transformation et de commerce du poisson. L'accès inégal aux infrastructures modernisées et aux nouvelles opportunités économiques risque d'exacerber les inégalités préexistantes. Par ailleurs, la diversification économique, bien que bénéfique, pourrait entraîner un endettement accru des opérateurs économiques du secteur, augmentant ainsi leur précarité.

Enfin, la mise en œuvre du projet nécessitera une attention particulière aux mesures d'atténuation et de compensation afin de minimiser les impacts négatifs et de garantir un développement inclusif et durable. Une approche participative et concertée avec les communautés locales sera essentielle pour assurer la pérennité des bénéfices du projet et prévenir d'éventuels conflits liés aux restrictions d'accès aux ressources naturelles et aux réinstallations.

1.5. Objectifs du PMPP

Le Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est un outil qui permet de définir et de qualifier les relations entre les parties prenantes impliquées aux différents niveaux de conception puis d'exécution d'un Projet, notamment sur les aspects de consultation et de diffusion de l'information. L'objectif du PMPP est d'identifier les parties prenantes du Projet, d'analyser leurs craintes et attentes et d'estimer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du Projet. Le PMPP doit décrire les efforts à réaliser en matière de communication, de consultation et de diffusion de l'information, qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement de toutes les parties prenantes

La Norme Environnementale et Sociale (NES) n°10 de la Banque mondiale souligne l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes tout au long du cycle de vie d'un projet. Cette mobilisation vise à améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion des communautés et contribuer à une conception et une mise en œuvre réussies. Les valeurs et la méthodologie promues par la NES 10 peuvent être résumées en ces termes :

- Information, consultation, dialogue, communication ;
- Approches consultatives et communicantes pour une meilleure gestion ;
- Processus large, inclusif, ininterrompu ;
- Transparence et diffusion de l'information.

Official Use Only

Différentes étapes structurent le dialogue que le porteur de projet doit instaurer avec les différentes parties prenantes, à savoir l'élaboration d'une stratégie de communication, de divulgation des informations, de consultation, de participation, de négociations, afin d'aboutir à des partenariats.

1.6. Méthodes d'engagement des parties prenantes

La NES 10 met en avant plusieurs principes fondamentaux pour assurer une mobilisation efficace des parties prenantes tout au long du cycle de vie d'un projet :

1. Identification et analyse des parties prenantes : Recenser l'ensemble des parties prenantes potentiellement affectées ou intéressées par le projet et évaluer leurs attentes, préoccupations et influences.
2. Divulgation transparente de l'information : Assurer que les informations relatives au projet soient communiquées de manière accessible et en temps opportun afin de permettre une participation éclairée.
3. Consultation et participation inclusive : Mettre en place des mécanismes permettant à toutes les parties prenantes, y compris les groupes vulnérables, de s'exprimer et de contribuer aux décisions du projet.
4. Élaboration d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) : Développer un dispositif permettant aux parties prenantes de soumettre leurs préoccupations et d'obtenir des réponses adaptées et documentées.
5. Suivi et implication des parties prenantes : Encourager leur participation active à la surveillance du projet et à l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux.
6. Reddition de comptes et retour d'information : Assurer une communication régulière sur les décisions prises, les actions mises en œuvre et les ajustements effectués en fonction des retours des parties prenantes.

Le dialogue avec les parties prenantes doit être continu, structuré et inclusif, couvrant les différentes phases du projet depuis la planification jusqu'à sa clôture. L'application rigoureuse de ces principes, en conformité avec la NES 10, permet de renforcer la performance sociale et environnementale des projets financés par la Banque mondiale, tout en réduisant les risques et en améliorant l'adhésion des communautés.

Les étapes pour mener des consultations approfondies afin de permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs perspectives sur les risques, les impacts et les mesures d'atténuation du projet. Il s'engagera à examiner ces retours et à y apporter des réponses appropriées. Ces échanges seront maintenus tout au long du projet, s'adaptant aux évolutions des enjeux, des impacts et des opportunités.

Une consultation approfondie selon la NES10 est un processus qui s'instaure sur le long terme :

- Démarrage précoce : Initier la consultation dès la phase de planification pour orienter la conception du projet.
- Recueil des avis : Encourager les parties prenantes à exprimer leurs préoccupations afin d'éclairer l'évaluation et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux.
- Dialogue continu : Maintenir des échanges réguliers tout au long du projet pour adapter les actions aux nouveaux enjeux.
- Communication transparente : Fournir des informations objectives, pertinentes et accessibles, dans des délais permettant une véritable participation, en tenant compte des langues et cultures locales.
- Prise en compte des retours : Analyser les contributions des parties prenantes et y répondre de manière appropriée.
- Engagement inclusif : Encourager une mobilisation active des communautés et acteurs concernés.
- Processus équitable : Garantir une consultation libre de toute pression, discrimination ou intimidation.

Official Use Only

- Traçabilité et transparence : Documenter les consultations et rendre les résultats publics.

1.7. Méthodologie

La démarche méthodologique suivie lors de la préparation du présent PMPP est articulée autour des principales étapes suivantes :

a) **Recherche et analyse documentaire** : elle a permis de collecter les informations disponibles à l'état actuel de préparation du projet Kounki, notamment en faisant la revue de toute la littérature disponible sur le projet.

b) **Consultation des parties prenantes :** un processus de consultation participatif et inclusif a été mené lors de la préparation du présent PMPP. Ce processus s'est articulé autour de trois (3) axes méthodologiques essentiels : l'identification et l'analyse des parties prenantes ; la planification des consultations avec les parties prenantes au niveau central (Conakry) et dans les régions et la diffusion de l'information sur le projet ; et la consultation des parties prenantes proprement dite.

1.8. Outils méthodologiques

Pour recueillir les données nécessaires à l'analyse, les principaux outils méthodologiques suivants ont été utilisés : (i) l'entretien semi structuré ; (ii) le Focus group ou réunion collective ; (iii) l'observation directe et (iv) la triangulation.

2. Activités de mobilisation des parties prenantes déjà entreprises

2.1. Autres engagements avec les parties prenantes dans le cadre du projet.

La mobilisation des parties prenantes est inscrite sur le temps assez long avant la mise en œuvre du projet et est continu.

- **Consultations réalisées lors de la préparation du cadre de gestion environnementale et sociale pour le projet PRAO – 2015**

En effet, le projet est né dans une continuité du Projet Régionale des Pêches de l'Afrique de l'Ouest (PRAO) en 2014 - 2015. Des objectifs de ce projets ont été reconduits dans le cadre du projet Kounki notamment les objectifs de bonne gouvernance et de gestion durable des pêches, de réduction de la pêche illicite et d'augmentation de la contribution des ressources halieutiques dans l'économie locale.

Dans le cadre du projet PRAO, des actions de mobilisation de parties prenantes ont été réalisées. En effet, des consultations publiques ont été conduites dans le cadre du CGES. Ces consultations ont eu lieu dans les localités concernées du projet avec différents acteurs du secteur (membres de la société civile, pêcheurs, mareyeuses, autorités locales, autorités déconcentrées, MPEM, CNSB…) et avaient pour objectifs d'informer les parties prenantes sur les activités prévues, de recueillir leurs avis et recommandations et d'assurer une mise en œuvre concertée et durable du projet.

Dans le cadre de ce projet un travail d'audit et d'évaluation du CNSP a été réalisée en 2018 par un bureau d'études. Ce travail a permis d'établir un diagnostic du CNSP ainsi que la formulation d'un ensemble de recommandations. Dans la continuité de ce travail, un autre rapport a été rédigé par la BM en 2024 dans le but de réaliser une réactualisation de l'existant et enfin un ensemble de propositions stratégiques. Dans le cadre de cette étude, un engagement des parties prenantes a été réalisée. En effet, des entrevues ont été conduites pendant la mission. La liste de personnes rencontrées est située en annexe 5.

Official Use Only

- **Attentes et préoccupations**

Les besoins exprimés par les populations portent sur les besoins d'amélioration des infrastructures et équipements, l'accès aux services de base (eau potable, postes de santé...), l'accès aux financements et à la formation (crédits, mécanisme...) mais aussi des problèmes environnementaux et sociaux (érosion, disparation progressive de la mangrove...).

- **Engagement dans le cadre de l'élaboration de la stratégie halieutique - 2022**

Le DCOPA élaboré en 2015 est arrivé à terme de sa programmation 2016-2020 – Le gouvernement guinéen a donc commandité la réalisation d'un plan stratégique halieutique sur le moyen terme (2023-2027) en apportant des améliorations souhaitées par l'ensemble des parties prenantes du secteur.

L'engagement des parties prenantes pour l'élaboration du Plan Stratégique Halieutique 2023-2027 a suivi une approche méthodique et inclusive. Une mission de terrain a été organisée en mars-avril 2022 afin de rencontrer les acteurs du secteur halieutique. Lors de ces échanges avec les administrations, pêcheurs, industriels, ONG et experts, plusieurs priorités ont été identifiées, notamment la sécurité alimentaire et la reconquête du patrimoine halieutique guinéen, le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture, ainsi que la nécessité de renforcer les formations et les capacités des acteurs du secteur.

Suite à cette phase de consultation, des ateliers de concertation et de validation ont été mis en place. En mai 2022, un atelier de 3 jours sur les orientations stratégiques s'est tenu à Conakry sous la présidence de la ministre de la Pêche. L'objectif était de définir de manière participative les orientations et axes stratégiques du plan, en travaillant à la fois en commissions thématiques et en sessions plénières. En juillet 2022, un atelier sur le Plan d'Actions Stratégiques a permis de valider les actions concrètes à mettre en œuvre, d'identifier les ressources nécessaires et les besoins en investissements, et de définir les rôles de chaque acteur dans la mise en œuvre du plan. Les fiches de présence de ces ateliers se trouvent en annexe 3.

Pour garantir une approche cohérente et efficace, la stratégie prévoit une implication des autres départements ministériels. Plusieurs intersections sont envisagées, notamment avec le ministère de l'Environnement, pour la préservation des écosystèmes marins, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, pour résoudre les problèmes d'accès aux marchés et de transport des produits, le ministère des Mines, afin de mieux gérer les impacts environnementaux des exploitations minières, et enfin, le ministère de la Formation professionnelle, pour assurer un accompagnement adapté des travailleurs du secteur.

Un cadre institutionnel de suivi a également été mis en place afin d'assurer une gouvernance efficace et un suivi régulier des avancées. Il repose sur un dialogue permanent entre les parties prenantes via des comités de suivi, un plan de suivi-évaluation intégrant des indicateurs de performance, ainsi que des revues annuelles et des bilans trimestriels permettant d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

Enfin, la recherche de financement et la mobilisation des partenaires techniques et financiers (PTF) représentent un volet essentiel du plan. Les besoins budgétaires ont été identifiés pour chaque action stratégique, et des démarches ont été entreprises pour rechercher des financements extérieurs destinés aux investissements majeurs. Une sensibilisation des bailleurs internationaux, tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la BAD ou encore l'AFD, est en cours afin d'obtenir leur soutien et garantir la mise en œuvre effective de la stratégie.

Official Use Only

- **Attentes et préoccupations des parties prenantes**

Les attentes et préoccupations des parties prenantes lors de la mission de terrain de mars-avril 2022 se sont concentrées sur plusieurs points clés. En matière de sécurité alimentaire et de souveraineté halieutique, il a été souligné l'importance de reconquérir le patrimoine halieutique guinéen pour garantir une exploitation durable des ressources marines et de renforcer les mécanismes de cogestion pour une gestion plus efficace des stocks. Le développement des filières de pêche et d'aquaculture a été une priorité, avec un accent particulier sur le soutien à la pêche artisanale maritime, l'amélioration des infrastructures, de la formation et de l'équipement des pêcheurs, ainsi que la valorisation de la pêche artisanale continentale et le soutien à la pisciculture comme alternative aux ressources marines.

Le renforcement des capacités et de la gouvernance a également été jugé essentiel, notamment pour améliorer les compétences des ressources humaines dans le secteur halieutique et adopter une stratégie plus participative. Ces attentes ont été exprimées par plusieurs parties prenantes notamment :

- Le ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM) a souligné la nécessité d'améliorer les compétences de ses ressources humaines, notamment pour assurer l'efficacité des missions régaliennes et renforcer la gouvernance institutionnelle du secteur. Le Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP) a quant à lui mis en avant le besoin de formations spécifiques aux techniques de « back crossing » des données AIS et VMS, ainsi que l'amélioration des bases de données et des moyens nautiques d'intervention pour une surveillance plus efficace. De son côté, l'Office National de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONSPA) a exprimé la nécessité de renforcer les capacités de ses agents en inspection sanitaire des produits halieutiques et aquacoles, en plus de l'équipement en matériel d'analyse et de logistique adaptée. Le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) a également identifié un besoin en formation pour ses chercheurs, notamment dans l'interprétation des résultats des campagnes d'évaluation des stocks halieutiques, ainsi qu'un appui financier stable pour assurer la pérennité des recherches.

- Par ailleurs, la Direction Nationale de l'Aménagement des Pêcheries (DNAP) a exprimé le besoin de renforcer ses capacités dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion pluriannuels pour la pêche maritime et continentale. L'ANAG a mis en avant la nécessité de former ses cadres, aussi bien au niveau central que dans ses démembrements, afin qu'ils puissent assurer un encadrement de qualité aux producteurs aquacoles. Enfin, le ministère de l'Environnement et du Développement Durable a mis en avant la nécessité de formations et de renforcement des capacités en matière de gestion des aires protégées, de lutte contre la pollution, et de planification de l'occupation du domaine public maritime.

- Enfin, une meilleure coordination intersectorielle a été jugée nécessaire, impliquant plusieurs ministères pour traiter des enjeux environnementaux, agricoles, miniers et de formation professionnelle. En effet, plusieurs ministères et secteurs clés ont été identifiés afin d'assurer une gestion harmonisée et durable des ressources halieutiques. Les secteurs impliqués incluent:
 - Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) : pour la préservation et la résilience des écosystèmes marins et continentaux, notamment dans les Aires Marines Protégées (AMP).
 - Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAE) : pour traiter les problématiques liées à l'enclavement des zones de production et à l'évacuation des produits agricoles et halieutiques.

Official Use Only

- Le Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) : en raison des impacts environnementaux des activités minières sur les écosystèmes côtiers et aquatiques.

En résumé, les parties prenantes souhaitent une stratégie plus inclusive, avec un accompagnement financier et technique renforcé, davantage de formation et une meilleure collaboration entre les secteurs.

- **Consultations publiques réalisées dans le cadre de l'élaboration du CGES (2024-2025)**

Dans le cadre de l'élaboration du CGES pour le co-financement de l'AFD dans le cadre du projet Kounki, des consultations ont été réalisées avec les parties prenantes en novembre 2024 et en Mars 2025. Des rencontres ont été organisées avec les pêcheurs, principaux bénéficiaires du projet, pour identifier leurs besoins et adapter les aménagements aux réalités de leur activité. De même, les mareyeuses et transformatrices de poisson ont été spécifiquement consultées afin de mieux comprendre leurs attentes concernant les fours de fumage. Un atelier de travail a également été tenu avec les comités locaux pour présenter le projet, assurant ainsi une implication active des autorités locales et des représentants du secteur de la pêche. Les consultations publiques réalisées par le MPEM réalisées en 2025 font ressortir les mêmes préoccupations et attentes des participants.

2.2. Tenue de réunions ou consultations publiques

Les consultations menées par le MPEM pour l'elaboration des instruments s'est déroulée du 16 février au 25 février 2025 par 3 équipes :

- L'équipe SUD du littoral : composée de 5 membres (4 du MPEM et 1 consultant) ;
- L'équipe Nord du littoral : composée de 5 membres (4 du MPEM et 1 consultant) ;
- Equipe Pêche continentale et Pisciculture : 3 membres (1 du MPEM, 1 membre de l'ANAG, 1 consultant).

Des consultations ont aussi été menées dans les Préfectures Forécariah, Koba, Dubréka, Boffa, Dabola et N'Zérékoré. Lors de cette mission et afin de collecter des données nécessaires à la réalisation du PMPP, des entretiens individuels, des focus groups et des consultations publiques ont été conduits.

L'équipe a ainsi mené 13 entretiens avec les personnes considérées comme des informateurs clés dans le cadre du projet. La synthèse des entretiens, après présentation du projet, est reprise au Tableau 1.

Official Use Only

Tableau 1 : Consultations menées dans la cadre du projet Kounki – 2025

Mobilisation des parties prenantes	Lieu /Date	Questions abordées /préoccupations	Recommandations
Basse Côte Sud - Préfecture Dubreka et Forécariah			
Rencontre avec la communauté de Pêcheurs au port de Dubréka – Préfecture de Dubréka 55 Participants	Port de Dubreka Centre 16/02/2025	Organisation de la communauté de pêcheurs : -Organisation des groupements de pêcheurs -Relations existantes entre les groupements de pêcheurs et les groupements de mareyeuses. -Entretien du port -Gestion des conflits au sein de la communauté. -Actions prises contre la pêche illicite -Accès au crédit ou au préfinancement, aux équipements Enjeux liés à l'environnement : -Menaces perçues par les communautés sur l'environnement -Impacts sur la population halieutique -Impacts sur les communautés pêcheurs -Actions de préservation de l'environnement.	- Soutien et renforcement des activités de cogestion - Interdiction de l'utilisation des filets à mailles fines
Rencontre avec les femmes mareyeuses et fumeurs du port de Dubréka 19 participants	Port de Dubreka Centre 16/02/2025	Organisation des groupements de mareyeuses : -Relations entre les groupements de mareyeuses et le groupement de pêcheurs -Accès au crédit ou au préfinancement Difficultés et besoins : -Manque de matériel (chaine de froid, moyens de transports...) -Gestion des enfants au port (besoin d'une garderie)	- Problèmes d'accès à la glace - Obsolescence des anciennes infrastructures comme les fumoirs améliorés qui ne fonctionnent qu'avec l'eau et l'électricité qui manquent pourtant sur le port
Rencontre avec les autorités locales de Dubreka, services de l'environnement, des mines et de la	Dubréka préfécture 17/02/2025	-Existence d'autres projets dans la zone ou dans d'autres ports à proximité -Espèces marines protégée ainsi que la protection de la	- Attention aux effluents de l'usine sol-ciment, chercher des solutions à l'échelle du ministère de l'environnement

Official Use Only

pêche 5 participants		mangrove - Mobilisation possible des services déconcentrés dans le futur projet - Existence de projet pouvant interagir avec le Kounki dans la zone de Forécariah, notamment l'usine Sol-Ciment situé en amont de la Soumba	
Rencontre avec les autorités locales de Forécariah, services de l'environnement, des mines et de la pêche 8 participants	Forécariah 18/02/2025	-Existence d'autres projets dans la zone ou dans d'autres ports à proximité -Espèces marines protégée ainsi que la protection de la mangrove -Mobilisation possible des services déconcentrés dans le futur projet - Existence de projet pouvant interagir avec le Kounki dans la zone de Forécariah, notamment les ports miniers de Simandou et de Konta	-Intégrer les services déconcentrés dans le suivi du projet -Coopérer avec les projets miniers au niveau des ports de Simandou et de Konta
Rencontre avec la communauté de pêcheurs au débarcadère de Salatougou 22 Participants	Salatougou 18/02/2025	Organisation de la communauté de pêcheurs : -Relations avec les mareyeuses -Organisation de la vente -Difficultés rencontrées par manque de matériel (chaine de froid) -Actions de préservation de l'environnement et la pêche interdite - Problèmes d'érosion	-Réaliser des aménagements pour stopper l'érosion -Déplacement des habitations ne posera pas de problèmes si des aménagements sont construits -Mieux surveiller la pêche illégale, notamment l'accès aux zones de pêche des pêcheurs étrangers
Rencontres avec les femmes mareyeuse et fumeuses du Débarcadère de Salatougou 7 participantes	Salatougou 18/02/2025	-Organisation des femmes en groupements -Stratégies de vente dans la zone -Lieux de vente, type de produits vendus -Besoins matériels -Migration possible dans la localité suite au projet - Salage du poisson	- Faciliter l'accès à la glace - Améliorer la route

Official Use Only

Rencontre avec la communauté de Pêcheurs du Débarcadère de Matakang 157 participants	Matakang 19/02/2025	-Organisation des groupements -Organisation de la vente, lieux de vente, lieux de distribution -Accès aux ressources pour les AGR (tel que le fumage de poisson) -Arrivée des nouvelles personnes dans leur communauté. -Craintes liés au déplacement de population et la destruction des habitations	- Discuter avec les miniers pour limiter les interactions néfastes avec les navires (destruction des filets) - Limiter filets à maille fines -Co-gestion pour limiter accès aux zones de nurseries
Rencontres avec les femmes mareyeuse et fumeuses du Débarcadère de Matakang 47 participantes	Matakang 19/02/2025	-Organisation des femmes en groupements -Stratégies de vente produits frais et fumés -Problèmes d'accès par la route -Besoins matériels -Migration possible dans la localité suite au projet -Fumage du poisson -Problèmes sanitaires dans le port -Craintes au sujet du déplacement des populations	-Améliorer la route, l'accès à la glace, créer des sanitaires et une crèche et une école
Basse Côte Nord - Préfecture de Boffa			
Rencontre avec la communauté de Pêcheurs de Koba Taboriah 52 participants	Taboriah 16/02/2025	-Adhésion du projet - Crainte au niveau de l'interdiction d'accès au port ; -Difficulté dans le débarquement des produits de pèche liée à l'étroitesse de l'espace sur le site de relais ; -Craintes au niveau du déguerpissement -Arrivée de nouveaux investisseurs dans la chaine de valeur de la pêche	-Quais de débarquements des produits de pêche, -Equipement de sauvetage en mer, -Moteurs, filets etc. -Dédommager les personnes déplacées
Rencontres avec les femmes mareyeuse et fumeuses de Koba Taboriah 15 participants	Taboriah 16/02/2025	-Ralentissement de la transformation durant la phase de construction ; -Perte poste capture ; -Baisse de l'offre par rapport à la demande de poissons fumés etc.	-Construction de fours améliorés respectueux de l'environnement pour réduire la pression sur la coupe des bois de chauffe ; -Construction de point d'eau pour favoriser l'hygiène ; -Construction de sanitaires ; -Renforcement de capacités pour la transformation ; -Construction de chambre froide

Official Use Only

Rencontre avec L'ENAE et l'IRAG	Koba Tatéma 17/02/2025	-Description des activités de l'ENAE et de l'IRAG	Collaboration possible avec l'IRAG: - Réalisation des études EIES des sur les rizières de Kindiadi -Co-construction des activités de subsistance pour la résilience climatique et communautaire ; -Réalisation des études stratégiques complémentaires Collaboration possible avec ENAE: - Fournir la main d'œuvre qualifiée - Formation pour la protection de l'environnement
Rencontre avec les communautés de pêcheurs et marayeuses au port de Kindiadi 54 participants	Kindiadi 17/02/2025	-Adhésion du projet -Organisation de la communauté de pêcheur et de mareyeuses -Zone de pêche de Kindiadi très éloignée, du fait, selon les pécheurs, du bruit des bateaux minéraliers en croissance dans les eaux de Boffa au cours ses 5 dernières années et aussi la destruction de la mangrove. -Crainte diminution activité de pêche lié aux travaux -Crainte déplacement population -Crainte sur risque de destruction de la bande de la mangrove lié à l'extension ; la déformation de l'environnement initial liée au décapage	-Site de Kindiadi Tanene ou Laamodouya pour relocalisation temporaire débarcadère pendant les travaux -Reconstruction du marché
Rencontre avec les autorités locales de Boffa, services de l'environnement, des mines et de la pêche	Boffa 18/02/2025	- Existence d'autres projets dans la zone ou dans d'autres ports à proximité -Espèces marines protégées ainsi que protection de la mangrove	-Intégrer les services déconcentrés dans le suivi du projet -Coopérer avec projet de création d'une zone de protection au niveau du delta du Konkouré -Coopérer avec les projets miniers au niveau des ports présents vers le Cap Verga

Official Use Only

Rencontre avec les communautés de pêcheurs et mareyeuses au port de Sobanet Goret 59 participants	Sobane Goret 18/02/2025	-Adhésion du projet -Organisation de la communauté de pêcheur et de mareyeuses -Eloignement des zones de pêche - Liens avec projet miniers	-Créer un lieu temporaire d'exercice des activités -Accompagner l'adaptation et la résilience des activités de commerce -Créer des activités de subsistance pour la résilience de la communauté ; -Accompagner financierement les exploitants -Compensation en nature ou argent pour les propriétaires fonciers
Rencontre avec les communautés de pêcheurs et mareyeuses au port de Koukoudé 53 participants	Koukoudé 19/02/2025	-Adhésion du projet -Organisation de la communauté de pêcheur et de mareyeuses -évolution passée du port avec notamment les aménagements du projet PRAO : manque de fumoirs et réfrigérateurs -l'arrivée de pêcheurs étrangers notamment Léonais - Les problèmes d'érosion - Le risque de déguerpissement -La gestion des déchets	- Réaliser un port de relais durant la phase de construction - Rendre opérationnelle le centre de fumage réalisé par le projet PRAO, pour servir de relais durant la phase de construction - Accompagnement financier pour l'adaptation et la résilience dans leurs activités de commerce - Créer des activités de subsistance pour la résilience de la communauté ; - Accompagnement financier pour les exploitants et la compensation soit en nature ou argent pour les propriétaires fonciers.
Rencontre avec les communautés de pêcheurs et marayeuses au port de Kondeyiré 43 participants	Kondyiré 20/02/2025	·Adhésion du projet -Organisation de la communauté de pêcheurs et de mareyeuses - Principales sources de revenues ·Les impacts possibles du projet (notamment lors de la composante 2) ·Les préoccupations de la mise en œuvre du projet ·Les difficultés rencontrées dans ce port ·L'existence d'autres projets dans la zone ·Difficultés d'accès aux zones de pêche – éloignement.	- Créer des activités de subsistance pour la résilience de la communauté ; - Accompagnement financier pour les exploitants et la compensation soit en nature ou argent pour les propriétaires fonciers. -améliorer accès à la glace

Official Use Only

Intérieur - N'Zérékoré et Dabola			
Rencontre avec les autorités locales de la Préfecture de N'Zérékoré, DPPA ET fédération des pisciculteurs 5 participants	N'Zérékoré 17/02/2025	·Présentation du projet ·Acceptabilité du projet ·Les formes d'engagements possibles	-la mise à disposition des services déconcentré pour faciliter la réalisation du projet
Rencontre avec deux ONG (AAPRG, APPID), des unions de pisciculteurs, réprésentants des pêcheurs et des mareyeuses 15 personnes	N'Zérékoré 18/02/2025	-structuration des filières ·Difficultés concernant la filière ·Attentes vise à vis du projet ·L'accès aux financement -lieux et types de pêches -principaux marchés pour le poisson pêché et le poisson de pisciculture - visite de sites pour l'installation des pôles aquacoles - Manque de moyens de transport de poisson - Pas de fumoir amélioré pour fume les stocks non vendus: - Manque de marché ou de lieu pour la vente des poisons; - Manque de système de crédit pour les mareyeuses; - problème de conservation des poissons notamment des invendus - Manque d'aliments pour le grossissement des poisons - Manque d'eau dans certain étang - L'enclavement de certains sites piscicoles et problèmes d'écoulement de la production	- Approvisionnement des pêcheurs en filet qui sont dans les normes. - Construire des bassins hors sol pour la conservation des poisons non-vendus; Avoir un meilleur accès à la glace pour la conservation du poisson - Doter les mareyeuses des pesons pour la vente - Plaidoyer auprès de la commune pour la libération d'un espace dédié au marché du poisson de pisciculture - Formation sur la construction des fumoirs et au séchage des poisons. - Les sites de Kéoulenta ou de Nyampra pour l'installation des pôles aquacoles
Recontre avec l'IRAG de Sérédou 3 participants	Sérédou 19/02/2025	·Description des activités de l'IRAG ·La possible collaboration avec le projet Kounki	Il existe deux petits étangs qui pourra être un champ école pour les pisciculteurs La recherche sur l'alimentation des poissons et autres après la construction des pole aquacoles, Dans la recherche action l'IRAG pourra être un point d'appui pour le projet.

Official Use Only

Rencontre autorités locales à Dabola (Sous-Préfet et Délégation Spéciale), Sous-préfet de Bissikrima 4 Participants	Dabola 20/02/2025	-L'activité de pêche dans la préfecture	-inclure les services déconcentrés dans le suivi des activités
Rencontre avec les groupements de pêcheurs et mareyeuse de Bissikrima 17 participants	Bissikrima 21/02/2025	·Organisation des groupements dans 6 débarcadères le long du Tinkisso ·Difficultés rencontrées dans la filière et organisation Lieu de vente du poisson Les menaces sur la pêche de la pollution et de l'ensablement des cours d'eau lié notamment à l'ancienne carrière de sable de la société ASTOM Les problèmes d'assèchement du Tinkisso Les interaction avec des espèces comme les hippopotames et les crocodiles	Activités de reboisements pour éviter l'ensablement et l'érosion Choisir pour l'aménagement un site qui concentre l'activité de pêche Si des aménagements sont créer chercher à centraliser l'activité de transformation en faisant venir la production des autres débarcadères sur un même lieu Choisir pour l'aménagement un site proche de la route Faire attention au problème de pollution des cours d'eau

Official Use Only

2.3. Types d'informations communiquées aux participants

Le document de communication utilisé pour la mission et le guide de consultation sont disponibles respectivement dans les annexes 1 et 2. Les entretiens avec des informateurs clés ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- Informer les parties prenantes consultées sur le projet
- Interroger les parties prenantes consultées sur leur connaissance de la zone d'influence du projet et des impacts potentiels de ce type de projet ;
- Demander aux parties prenantes consultées ce qu'elles attendent de ce type de projet, y compris en ce qui concerne la conception.

Les réunions publiques et entretiens ont fait l'objet de comptes rendus ainsi que l'établissement d'un registre non exhaustif de l'ensemble des personnes consultées.

La majeure partie des craintes et attentes ressorties lors des consultations avec les communautés et autorités locales portent sur la Composante 2 du projet Kounki. Elles sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Principales craintes et attentes des parties prenantes (communautés locales)

Thématiques	Niveau d'importance
Destruction des habitations et des zones de cultures	**Prioritaire**
Modalités des dédommagements et calendrier de mise en œuvre	**Prioritaire**
Création d'emplois	**Mentionnée**
Le patrimoine culturel	**Mentionnée**
La migration potentielle au projet	**Prioritaire**
L'accès à l'eau	**Importante**

La majeure partie des craintes et attentes ressorties lors des *ateliers dans le cadre de l'élaboration de la stratégie halieutique* du projet Kounki *sont résumées dans le tableau ci-dessous :*

Tableau 3 : Les attentes et craintes des autres parties prenantes

Thématiques	Niveau d'importance
Améliorer la sécurité alimentaire des populations en favorisant le développement socioéconomique de la Guinée	**Prioritaire**
Elaborer les stratégies de développement de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime	**Prioritaire**
Promouvoir la bonne gouvernance par la mise en œuvre des réformes institutionnelles	**Prioritaire**
Contribution à l'environnement	**Mentionnée**
Renforcement des capacités des ressources humaines.	**Prioritaire**
Coopération internationale	**Mentionnée**
Améliorer la sécurité sanitaire	**Prioritaire**

Des principes d'engagement ont été énoncés, des outils et des mesures ont été proposés et une planification de l'engagement a été réalisée.

Official Use Only

2.4. Limites de l'étude

La nature non encore définie de certaines activités du projet n'a pas permis de consulter toutes les parties prenantes, nationales mais aussi dans les localités en menant des entretiens ciblés (focus groups) avec certaines catégories de parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, la société civile, les groupements et associations professionnelles.

Cependant, les prochaines phases de l'étude permettront de compléter l'identification des parties prenantes et de procéder a des consultations publiques approfondies et des entretiens sur les problématiques ciblées identifiées. En effet, le projet prévoit l'élaboration de plusieurs études de ce fait la consultation sera constamment utilisée dans le cadre de mise en œuvre du projet.

Le PMPP est un document itératif et dynamique sur toute la durée du projet il devra être actualisé et réamender lorsque nécessaire.

3. Identification et analyse des parties prenantes

Ce chapitre donne un descriptif des parties prenantes identifiées au stade de conception du projet (depuis l'administration centrale jusqu'aux groupes sociaux locaux). Le détail fourni pour chacune des parties prenantes dépend des rencontres tenues et de l'information disponible. L'identification des parties prenantes est la première étape de tout processus d'engagement et de dialogue dans le cadre du développement d'un projet.

Plusieurs critères ont été identifiés afin de procéder à cette identification :

- La nature des activités du Projet ;
- La nature des impacts éventuels, et par conséquent, les groupes d'individus, d'institutions gouvernementales ou non gouvernementales qui peuvent être affectés par le Projet ou avoir un intérêt sur le site et/ou dans le Projet ;

Une partie prenante n'est pas nécessairement homogène. Il convient alors de :

- Clarifier les groupes et sous-groupes qui sont les parties prenantes ;
- Clarifier qui sont les bénéficiaires direct et indirect du projet ;
- Clarifier leur niveau d'affectation (intérêt) et leurs niveaux d'influence ;
- Envisager le cumul éventuel des impacts.

3.1. Identification des parties prenantes

Dans le tableau ci-dessous est présenté une cartographie des parties prenantes (non exhaustif) et une description de chaque partie prenante.

L'identification des parties prenantes est un processus dynamique qui se fera de façon continue tout au long de la vie du projet. Par conséquent, cette liste des parties prenantes n'est ni définitive ni limitée, elle est provisoire. Elle est établie sur la base des connaissances actuelles du projet notamment les résultats de la revue documentaire et des consultations menées sur le terrain lors de la préparation du présent PMPP. Elle pourrait donc évoluer et être mise à jour à la suite d'autres consultations ultérieures.

Official Use Only

Tableau 4 : Identification des parties prenantes du projet Kounki (non exhaustif)

Catégorie d'appartenance	Catégorie	Description
Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM)	Autorité nationale	Chargé de l'élaboration et de l'application de la législation et de la réglementation dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie maritime.
Direction Nationale des Pêches Maritimes (DNPM)	Direction nationale ou Générale	Chargé de la gestion et du développement durable du secteur de la pêche maritime.
Direction Nationale de la Pêche continentale (DNPC) Direction Nationale de l'Aménagement des Pêcheries (DNAP)	Direction nationale ou Générale	Chargée de la gestion durable des ressources halieutiques continentales. Chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'aménagement des pêcheries et d'en assurer le suivi.
Centre National de Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB)	Organisme public	Institut de recherche scientifique spécialisé dans l'étude et la gestion durable des ressources halieutiques et maritimes.
Centre national de Surveillance et de Protection des Pêches (CNSP)	Organisme public	Assure la surveillance et la protection des ressources halieutiques. Il lutte contre la pêche illicite, veille à l'application des réglementations, contrôle les activités de pêche.
Office National de Contrôle Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONSPA)	Organisme public	Veille au respect des normes de qualité et de sécurité alimentaire.
Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises (MCIPME)	Autorité nationale	Chargé de concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique gouvernementale dans les domaines du commerce, de l'industrie et des PME.
Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises (FGPE) de Guinée	Organisme public	Facilite l'accès des PME au financement en partageant les risques avec les banques et institutions financières.

Official Use Only

Catégorie d'appartenance	Catégorie	Description
Agence Nationale l'Aquaculture (ANAG)	Organisme public	Chargée de la promotion et du développement de l'aquaculture.
Ministère des Mines et de la Géologie	Autorité nationale	Chargé de concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique gouvernementale dans les domaines minier et géologique.
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL)	Autorité nationale	Chargé de concevoir, élaborer et mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière agricole et d'élevage.
Complexe Industriel de Pêche (CIPECO)	Organisme public/privé	Société mixte spécialisée dans la transformation et la commercialisation des produits de la pêche.
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	Autorité nationale	A pour mission, la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'environnement et du développement durable et d'en assurer le suivi.
Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC)	Organisme public	Chargé de financer et d'accompagner le développement local.
Agence Guinéenne d'Evaluations Environnementales (AGEE)	Organisme public	Chargée de la régulation et du suivi environnemental et social des projets et programmes.
Bureau Stratégique et de Développement (BSD)	Services techniques	Chaque ministère dispose d'un Bureau de Stratégie et de Développement (BSD), chargé de coordonner les activités liées à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique de développement du ministère concerné.
Unité de Gestion du Projet (UGP)	Organisme public	
Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières	Services rattachées	Veille à la préservation des écosystèmes marins et côtiers.

Official Use Only

Catégorie d'appartenance	Catégorie	Description
Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG)	Centre de recherche nationale	Spécialisé dans les systèmes de production aquatique dans les bassins côtiers et les mangroves
Ecole Nationale de L'Agriculture et de L'Elevage (ENAE)	Ecole Nationale	Joue un rôle crucial dans la formation de techniciens agricoles qualifiés.
Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune (OGPNRF)	Organisme public	Chargé de la gestion et de la protection des aires protégées.
Préfectures	Administration déconcentrée	Chargée de l'encadrement des collectivités territoriales et des communautés locales. Il existe au niveau des Préfectures un Directeur Préfectoral des pêches ou des antennes de la DNPM.
Sous-Préfectures	Administration déconcentrée	Veille sur l'exécution des lois, des règlements et des décisions gouvernementales, l'ordre public, et assistent ses populations dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation. Il assure la tutelle des entités de leur territoire, qu'elles relèvent de la déconcentration ou de la décentralisation (CR, districts).
Communes	Administration décentralisée	Responsables de la gestion, de l'occupation du sol et de l'aménagement du territoire,.
Chef secteurs	Administration décentralisée	Les districts sont divisés encore en secteurs. Même si le statut de chef de secteur a été supprimé, les chefs secteurs sont toujours reconnus localement comme autorités centrales dans l'organisation politique du village.
Doyens et conseil des sages des localités riveraines	Autorités coutumières Communauté	Les Conseils des Sages se retrouvent dans tous les villages (ou groupes de villages) et quartiers. Le rôle du Conseil des Sages est, entre autres, la gestion des évènements sociaux, des ressources foncières communes et des conflits.

Official Use Only

Catégorie d'appartenance	Catégorie	Description
Autorités religieuses des localités riveraines	Communautés	Autorités d'obédience principalement musulmane dans la zone d'étude. Exerce une forte influence sur les communautés locales.
La Confédération nationale des pêcheurs de Guinée (CONAPEG)	Organisation professionnelle	Le CONAPEG regroupe les représentants des organisations de pêche des différentes composantes du secteur de la pêche. (Artisanale et industrielle).
Union nationale des mareyeurs de Guinée (UNMAG)	Organisation professionnelle	L'UNMAG représente les coopératives de mareyeuses et de fumeuses de poisson.
Association Locale de Cogestion des Pêcheries (ALCP)	Société civile	ALCP en Guinée est une structure communautaire impliquée dans la gestion participative des ressources halieutiques. Elle joue donc un rôle clé dans la gouvernance locale et durable du secteur halieutique.
Femmes mareyeuses / groupement	Société civile	Ces femmes vendent le poisson, elles peuvent également s'organiser en groupement.
Femmes transformatrices / groupement	Société civile	Les femmes transformatrices des produits halieutiques en Guinée jouent un rôle clé dans la valorisation et la conservation des produits de la pêche. Elles peuvent également s'organiser en groupement.
Pêcheurs / groupement	Société civiles	Les groupements de pêcheurs peuvent être mixtes avec la présence de 3 ou 4 femmes dans leur groupement pour la facilitation de la vente de poisson.
Entreprise de travaux, bureaux d'études et cabinets d'ingénierie	Secteur privé	Entreprises de travaux pour la construction, réhabilitation des infrastructures. Bureaux d'études qui pourront être mobilisés pour la réalisation des études.

Official Use Only

Catégorie d'appartenance	Catégorie	Description
Personnes vulnérables	Société civile	Il s'agit des personnes qui en raison de leur sexe, âge, handicap physique ou mental, désavantage économique ou statut social, peuvent être plus affectées par l'impact, notamment la réinstallation ou la perte d'activités économiques que d'autres et qui peuvent être limitées dans leur capacité à revendiquer ou à profiter de l'aide et des activités de développement portés par le projet.
Communautés riveraines	Société civile	Les habitants des quartiers limitrophes du site.
Initiative dans la Transparence du Secteur de la Pêche (FiTI)	Organisation Internationale	FiTI est une initiative multipartite globale, qui vise à rendre la pêche plus responsable et plus durable par le biais de la transparence et de la participation
Partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale , Agence Française de Développement)	Instituions financières	Les PTF posent des exigences particulières en matière de gestion environnementale et sociale. De ce fait, il pourrait fortement influencer le déroulement des activités du Projet s'il y est impliqué.
ONG nationales et internationales / Coopération internationale	ONG	Les ONG constituent des acteurs apportant des appuis techniques et méthodologiques dans le secteur de la coopération au développement. Plusieurs structures ont été identifiés, tels que l'APDRA, ADAM, Guinée Écologie, CMC, INADER
Entreprises minières, industrielles, agricoles	Opérateurs économiques	Opérateurs économiques opérant dans la zone d'étude. Il s'agit avant tout des entreprises exploitant des concessions minières, réparties dans l'ensemble de la zone d'étude. Leurs activités peuvent être impactantes et impactés par certaines composantes du projet.
Presse et médias	Médias / communication	Il s'agit de l'ensemble des médias nationaux et locaux, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels : crieurs publics, radios locales et nationales, chaines de télévision locales et nationales, presse écrite ou web.
Autres projets		D'autres projets pouvant être en lien avec le projet (impacts positifs et négatifs cumulatifs)

Official Use Only

3.2. Analyse des parties prenantes concernées ou touchées par le projet

Conformément à la classification de la NES 10 indiquée ci-dessus, on distingue d'une part les parties affectées (touchées) par le projet et d'autre part les autres parties dites intéressées par les actions de Kounki et les personnes ou groupes vulnérables.

L'expression « **Autres parties concernées** » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public.

L'expression « **parties touchées par le projet** » désigne les personnes ou les groupes (individu, ménage, communauté) qui sont touchés ou susceptibles d'être touchés par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes ou groupes.

Tableau 5 : Classification des parties prenantes concernées par le projet

Groupes de parties prenantes	**Entités constitutives**	**Autres parties concernées**
Partenaires techniques et financiers	BM / AFD	L'intérêt de ce groupe de parties prenantes réside dans le fait qu'il finance le projet et fait un suivi des objectifs de développement. Par ailleurs, ils veillent à ce que la mise en œuvre du projet reste conforme à leurs exigences fiduciaires et de sauvegardes.
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM)	DPM DNAP DNPC ANAG UGP CNSHB CNSP ONSPA BSD	Il ont des intérêts similaires et poursuivent les mêmes buts dans le cadre du projet, à savoir, améliorer les conditions socio-économiques de la population en favorisant la réduction de la dégradation des ressources naturelles, en améliorant le cadre de vie des populations en luttant contre les pollutions et nuisances et les effets néfastes des changements climatiques dans une perspective d'équilibrer les atténuations des gaz à effet de serre et l'adaptation aux Changements Climatiques (CC), tout en renforçant la protection de l'environnement avec la mise en place de parcs nationaux pour atteindre la stabilité des écosystèmes.
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)	AGEE OGPNRF CNPMMZC	
Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes entreprises	FGPME	Cette partie prenante à un intérêt dans le projet car il permettra de financer des PME axés sur la pêche et l'aquaculture. De ce fait, dynamiser l'économie, améliorer les conditions de vie des populations.

Official Use Only

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Autres parties concernées
(MCIPME)		
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD)	ANAFIC	Ce groupe de parties prenantes à intérêt de voir la mise en cohérence des interventions des interventions du proje]t avec les politiques et plans de développement local d'une part et le renforcement de la gouvernance locale d'autre part.
Ministère des Mines et de la Géologie	Directions et services rattachés	L'intérêt de ce groupe de partie prenante réside dans le fait que les objectifs du projet pourraient avoir des impacts sur les stratégies minières et les plans de développement dans les secteurs des mines. Ce projet pourra lui permettre de prendre en compte la dimension environnementale dans les programmes et projets du secteur miniers.
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL)	Directions et services rattachés	Ce groupe de partie prenante a intérêt à voir la réussite du Projet qui pourra lui permettre de participer à son objectif de réalisation de la sécurité alimentaire.
Autorités publiques et administratives déconcentrées	Préfectures Sous-Préfectures	Ce groupe de partie prenante a des intérêts similaires l'administration centrale tel que le MPEM et poursuivent les mêmes buts, à savoir, améliorer les conditions socio-économiques de la population en favorisant la réduction de la dégradation des ressources naturelles.
Acteurs du développement / de la coopération	ONG nationaux (ADAM, APDRA, INADER, Guinée Écologie...)	Ces PP viennent en complément à l'action de l'Etat pour le développement, par l'appui aux populations pauvres vulnérables ou défavorisées, la défense des citoyens victimes de discrimination en raison de leurs croyances, de leurs opinions, de leurs différences ou de leur engagement, de participer, selon leurs statuts, orientations et moyens, au développement socio-économique du pays, être des animateurs de développement à la base qui organisent, informent et forment les populations pour leur pleine participation et responsabilisation dans les processus de développement socio-économique locaux.
	Fiti Initiative	L'intérêt de cette partie prenante est la lutte contre la mauvaise gouvernance et vise donc a renforcée la transparence et la collaboration multipartie dans le secteur des pêcheries maritimes.

Official Use Only

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Autres parties concernées
Le secteur privé	Entreprises privés / mixtes (minières, CIPAO, agricoles, industrielles...)	L'intérêt de ce groupe de parties prenantes est variable selon le secteur. Une partie de l'intérêt peut être économique dans le fait de voir avec le projet le développement de la fabrication d'aliments de poisson, création de fermes, marines et continentales, une industrie locale de production d'aliment de poissons… Mais aussi d'ordre stratégique / sociale notamment avec la mise en place de contraintes sociales et environnementales qui pourraient avoir un effet sur les activités, notamment minières.
Les médias / presse	Les presses audiovisuelles publiques et privées nationales Les radios nationale et locales	L'intérêt de ce groupe de parties prenantes réside dans le fait de voir avec le projet, la possibilité de participer à l'éveil des consciences sur l'urgence qu'il y a de préserver l'environnement et les ressources naturelles, à la communication quant aux activités / travaux qui auront lieu.

Tableau 6 : Classification des parties prenantes touchées par le projet

Groupes de parties prenantes	Entités constitutives	Parties prenantes touchées par le projet
Société civile	CONAPEG UMAG ALCP Les volontaires de la surveillance participative GIE des pêcheurs ; GIE des mareyeurs ; GIE des femmes transformatrices de poissons	Ce groupe de parties prenantes a des intérêts multiples et variés vis-à-vis du projet Kounki. Il veut voir l'amélioration du système de gouvernance des pêcheries locales, assurer la pérennisation et la rentabilité de l'activité de pêche. Le renforcement de la surveillance et de la gestion, la promotion du développement économique et social participatif à la base, le développement de l'aquaculture, la promotion et la valorisation de la production halieutique. Il veut voir ces conditions de vie s'améliorer à travers la mise en place d'infrastructures adaptées aux besoins citées.
Communautés riveraines exploitantes des ressources naturelles visées	Communauté des pêcheurs ; Communauté des mareyeurs/transformatrices de poisson Communauté des micro-mareyeurs Aquaculteurs, Etc.	Ce groupe représentent les populations bénéficiaires finaux de toutes les actions et politiques de développement ainsi que les dépositaires de la légitimité des élus et des actes de l'administration. Leur intérêt réside dans le fait de voir le développement socio-économique du pays à travers le projet, l'amélioration des conditions socio-économiques de la population en favorisant la réduction de la dégradation des ressources naturelles et l'augmentation des sources de revenus et des

Official Use Only

		revenus des exploitants des ressources halieutiques.
Individus et/ou groupes défavorisés ou vulnérables	Femmes cheffes de ménages Enfants Minorités ethniques PAP Étrangers Handicapés	L'intérêt de ce groupe de parties prenantes vis-à-vis du Projet est de voir leur capacité à profiter des avantages du projet augmentée et égalée celle de toute autre partie prenante, d'être impliqués dans le processus et de participer pleinement au processus de consultation global, de prise de décision et de bénéficier de mesures d'assistance spécifique en raison de leur vulnérabilité

3.3. Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes.

L'intérêt (ou le niveau d'engagement) désigne l'importance qu'une partie prenante accorde à la réussite d'un projet dans un but professionnel, personnel ou autre. Tandis que le pouvoir quant à lui désigne la capacité d'influence (positive ou négative) qu'une partie prenante peut exercer sur le projet et sur l'atteinte de ses objectifs.

Les niveaux d'échelle suivants sont utilisés pour apprécier niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes : Intérêt : « Élevé » ; « Moyen » ; « Faible » et « Nul » ; Influence : « Élevé » ; « Moyen » ; « Faible » et « Nul ».

Leurs niveaux d'intérêt et d'influence vis-à-vis du projet sont nuancés et peuvent varier selon la composante du projet. Nous les avons caractérisés en se basant sur l'outil suivant :

Indicateurs	Niveaux et natures de l'intérêt et influence			
Niveau d'intérêt	Aucun	Faible	Moyen	Elevé
Niveau d'influence	Aucun	Faible	Moyen	Elevé
Zone d'influence	Locale	Régionale	Nationale	Internationale
Type d'influence		Économique	Social	Politique

Official Use Only

Le niveau d'intérêt de chacune des Parties Prenantes est caractérisé de la façon suivante.

Tableau 7 : Classification des parties prenantes selon leur intérêt / influence

Catégorie	Parties prenantes	Influence	Intérêt	Zone d'influence	Type d'influence	Stratégies de mobilisation
Institutions nationales	• MPEM • DNPM • DNAP • DNPC • MEDD • AGEE • OGPNRF • UGP • MCIPME/FGPE	Élevé	Élevé	Nationale	Politique	Ces parties prenantes sont les tenants du projet. Elles ont une responsabilité, un pouvoir de décision et une capacité d'influence très élevés sur le projet. Elles sont pour la réalisation du projet, elles veulent le changement pour des raisons de protection de l'environnement, de résilience des communautés, de développement durable. La stratégie à mettre en place est de COLLABORER avec ces groupes, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins ; S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet ; PROPOSER un partenariat ; CO-DÉCIDER avec elles; effectuer une GESTION RAPPROCHÉE.

Official Use Only

Institutions nationales	• CNSHB • CNSP • ONSPA • ONGPNRF • ANAG -	Elevé	Élevé	Nationale	Politique	Ces parties prenantes sont des exécutants du projet. Elles ont une responsabilité dans la mise en œuvre des activités, leur suivi et la communication des actions. Elles bénéficient de financements directs dans le cadre du projet. La stratégie à mettre en place est de COLLABORER avec ces groupes, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins ; S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet ; PROPOSER un partenariat ; CO-DÉCIDER avec elles; effectuer une GESTION RAPPROCHÉE
Institutions nationales	• MMG	Elevé	Faible	Nationale à Locale	Politique	Le MMG a une influence relativement élevée sur le projet. Lors l'élaboration de la stratégie Halieutique 2023-2027 de la Guinée le MMG a été cité pour l'impact environnemental des activités du secteur. Leur niveau d'intérêt est faible actuellement mais pourrait grandir. En effet, les zones du projet sont parfois situées dans les zones minières et les objectifs du projet (notamment dans la C1 pourraient se relever contraignante pour les activités minières). Il s'agira de collaborer et surveiller cette partie prenante.

Official Use Only

Instituions nationales	• MAE • METFPE	Moyen	Faible	Nationale à locale	Politique / sociale	Leur implication est plutôt secondaire. Leur influence peut être considérée comme moyenne et leur intérêt faible. Toutefois, ces parties prenantes devront être surveillées car leur intérêt et niveau d'influence peut croitre. En effet, certains de leurs objectifs sont pris en compte dans le cadre du projet. Evaluer comment elles peuvent être impliquées dans le cadre du projet et renforcer la collaboration avec elle.
Institutions nationales	• ANAFIC • MADT	Elevé	Moyen	Nationale	Social / politique	Ces parties prenantes ont une implication « indirecte » car ne sont pas les initiateurs du projet et ne le financent pas non plus. Mais ils ont un niveau de responsabilité « Elevé » notamment dans leur rôle à jouer dans la gestion des plaintes. En effet - l'outil de MGP mis en place par l'ANAFIC sera utilisé. La stratégie à mettre en place est de S'ASSURER de leur soutien le long du projet et de COLLABORER avec ces groupes.
Administration déconcentrée	• Préfectures • Sous-Préfectures	Élevé	Moyen	Régionale/locale	Politique	Ces parties prenantes ont une implication « indirecte » car elles ne sont pas les initiateurs du projet et ils ne le financent pas non plus. Mais ils en ont un niveau de responsabilité « élevé » en raison de leur statut, rôle et mission régaliens. Les autorités publiques et administratives déconcentrées assurent, conformément à la loi, le contrôle de la légalité de toutes les

Official Use Only

						initiatives de développement prises à la base. En cas d'opposition ou de divergence avec le projet, leur pouvoir (capacité d'influence) « élevé » pourrait constituer un réel blocage à une mise en œuvre réussie du projet. Mais elles sont plutôt pour le projet et sa réussite. Il faut COLLABORER avec ces groupes, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins ; S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet ; PROPOSER un partenariat ; CO-DÉCIDER avec elles ; effectuer une GESTION RAPPROCHÉE.
Administration décentralisée	• Communes • Chef secteurs	Élevé	Moyen	Locale	Politique / sociale	Ces parties prenantes ont une implication « indirecte ». Elles en ont un niveau de responsabilité « élevé » en raison de leur statut, rôle et capacité d'influence. Elles ont une forte capacité de démobilisation de la population en cas de mauvaises pratiques ou non-respect des engagements. A l'inverse, elles pourront faciliter l'adhésion et la collaboration de la population et réaliser une sensibilisation des communautés. Il faudrait collaborer avec ces groupes et réaliser des rencontres régulières. Il faudrait leur faire parvenir des rapports d'activités du projet ainsi que des brochures d'information.

Official Use Only

Autorités traditionnelles, coutumières et religieuses		Moyen	Moyen	Locale	Sociale	Ces parties prenantes ont une implication « indirecte ». Mais elles en ont un niveau de responsabilité « élevé » en raison de leur statut, rôle et leur capacité d'influence. Elles ont une forte capacité de démobilisation de la population en cas de mauvaises pratiques ou non-respect des engagement mais pourront faciliter l'adhésion et la collaboration de la population et réaliser une sensibilisation des communautés. Ils pourront faire passer des messages rapidement aux communautés concernées à travers une communication dans la mosquée. Ils jouent un rôle de conseils aux communautés et ont une capacité à apaiser les tensions. Une communication rapprochée devra être réalisée avec cette partie prenante.
Société civile	CONAPEG ALCP Pêcheurs, mareyeuses, transformatrices (individuels, en groupement) Chefs de ports	Faible	Élevé	Locale	Sociale	Ces parties prenantes seront touchées par le projet, elles représentent les populations bénéficiaires du projet. Elles ont une capacité à influer sur le projet relativement faible. Elles ont un grand intérêt pour le projet, un intérêt « élevé », elles sont pour le projet, elles veulent le changement, ils accordent une grande importance à la réussite du projet. La stratégie à mettre en place est de CONNAÎTRE leurs besoins spécifiques et les SATISFAIRE tout en évitant des conflits ; VEILLER à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet ; COMMUNIQUER avec elles, RASSURER, ASSITER, ACCOMPAGNER et leur DELIVRER des informations de qualité ; AUGMENTER

Official Use Only

						progressivement leur intérêt sur le projet. RECUEILLIR DES AVIS sur la performance du MGP, et sur la prise en charge des cas d'EAS, HS, VBG etc.
Groupes vulnérables	Femmes cheffes de ménages, enfants, pêcheurs étrangers, minorités ethniques, personnes dont les moyens de subsistances dépendent des terres utilisées dans le projet…	Faible	Élevé	Locale	Sociale	Ces parties prenantes font partie des parties prenantes touchées et représentent les populations bénéficiaires du projet. elles ont une capacité à influer sur le projet relativement faible mais un intérêt « élevé ». Elles veulent le changement et accordent une grande importance à la réussite du projet. La stratégie à mettre en place est de CONNAÎTRE leurs besoins spécifiques et les SATISFAIRE tout en évitant des conflits ; VEILLER à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet ; COMMUNIQUER avec elles, RASSURER, ASSITER, ACCOMPAGNER et leur DELIVRER des informations de qualité ; AUGMENTER progressivement leur intérêt sur le projet. RECUEILLIR DES AVIS sur la performance du MGP, et sur la prise en charge des cas d'EAS, HS, VBG etc.

Official Use Only

Société civile	ONG nationales	Moyen	Élevé	Nationale, régionale, locale	Sociale	Ces parties prenantes ont une responsabilité directe dans le cadre de la composante 2 pour la mise en œuvre des AGR. Elles exerceront donc une influence sur la mise en œuvre et la réussite des activités. Elles ont également un intérêt élevé pour le projet et ses activités. Une COLLABORATION avec celles-ci dans le cadre de la mise en œuvre pourrait être très bénéfique au projet vu qu'ils interviennent dans les mêmes secteurs et partagent les mêmes préoccupations et les mêmes objectifs de développement

Official Use Only

Acteurs internationaux de la coopération au Développement	Bailleurs du projet (Banque Mondiale et Agence Française de Développement)	Élevé	Élevé	Internationale à locale	Économique	Ces parties prenantes sont les tenants du projet. Elles ont une responsabilité, un pouvoir de décision et une capacité d'influence élevé sur le projet. Elles sont pour la réalisation du projet, elles veulent le changement pour des raisons de protection de l'environnement, de résilience des communautés, de développement durable, de développement socio-économique des communautés. Leur implication est globalement directe et leur niveau de responsabilité, d'intérêt et d'influence est « élevé ». Il s'agit d'entretenir une collaboration rapprochée avec ces parties prenantes.

Official Use Only

Secteur privé	• Entreprises minières, industrielles	Moyen	Faible	Nationale à Locale	Économique	Les entreprises notamment minières ont une influence moyenne sur le projet. Leur niveau d'intérêt est faible actuellement mais leur intérêt pourrait grandir. En effet, les zones du projet sont parfois situées dans les zones minières et les objectifs du projet (notamment dans la C1 pourraient se relever contraignants pour les entreprises minières). Il s'agira de collaborer et surveiller cette partie prenante. Les entreprises minières notamment dans le cadre du projet SIMANDOU et de la mise en œuvre de leurs PGES ont des obligations d'off setting leur participation dans la création des aires protégées pourrait être bénéfique (notamment dans la recherche de financement pour la C1).
Secteur privé	Presse et médias	Moyen	Nul	Internationale	Sociale	Ce groupe de parties prenantes à une implication plutôt secondaire. Ils sont plutôt indifférents et n'ont pas d'intérêt particulier. Mais avec leur niveau de pouvoir moyen, elles ont la capacité d'influencer négativement sur l'atteinte des objectifs du projet quand elles viendront à porter une revendication des populations vis-à-vis du projet peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. Il faut COLLABORER et COMMUNIQUER avec elles et leur DELIVRER des informations de qualité ; AUGMENTER progressivement leur intérêt indifférent pour le projet

Official Use Only

3.4. Identification des groupes défavorisés, marginaux ou vulnérables

Contexte général des conditions et modes de vie

L'expression défavorisé ou vulnérable désigne des individus ou des groupes qui risquent davantage de souffrir des impacts du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi plus susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière. À cet égard, il faudra tenir compte de considérations liées à l'âge, notamment des personnes âgées et des mineurs, y compris dans les cas où ceux-ci pourraient être séparés de leur famille, de leur communauté ou d'autres individus dont ils dépendent. Dans le cadre du projet, ces groupes peuvent inclure, sans s'y limiter, celles suivants :

- **Les femmes et les enfants**, car ils sont plus à même de subir les violences et en particulier les violences basées sur le genre et les violences contre les enfants qui pourraient résulter de l'afflux de travailleurs. Les groupes de discussion restreints menés à ce stade ont notamment mis en évidence que les femmes et les filles subissent déjà l'insécurité. De plus, les femmes ont souvent la charge du foyer et des tâches ménagères en plus de leur activité économique, ce qui engendrera des problématiques supplémentaires à gérer et rendra probablement leur adaptation aux impacts du Projet plus fastidieuse que pour les hommes de la zone. Les femmes cheffes de ménages sont souvent considérée comme des personnes vulnérables.
- **Les personnes dont les moyens de subsistance et les revenus dépendent** exclusivement des terres réquisitionnées par le Projet.
- **Les ménages n'ayant aucun accès aux infrastructures communautaires et notamment aux infrastructures en eau**. En effet, les consultations et particulièrement les discussions avec les femmes ont révélé que les ménages dont les habitations sont trop éloignées des infrastructures ainsi que de l'accès à l'eau potable. Le projet pourrait participer à l'augmentation de la précarité de ces ménages (disponibilité des ressources en eau).
- **Les personnes ayant déjà subi des déplacements involontaires lors de précédents projets**. En effet, les consultations ont montré des personnes au statut de propriétaires sont devenus exploitants, en raison d'un dédommagement inexistant ou insuffisant. Ces personnes sont perçues comme vulnérables par les communautés interrogées.
- **Les pécheurs étrangers** sont souvent considérés comme des personnes vulnérables en raison de plusieurs facteurs. Historiquement, la pêche artisanale guinéenne a attiré des pêcheurs migrants venus de divers pays, notamment du Sénégal, de la Sierra Leone, du Libéria et du Ghana. Les pêcheurs étrangers sont souvent confrontés à des conditions de travail difficiles, avec un accès limité aux services sociaux et une dépendance économique élevée vis-à-vis de leur activité. Cette situation les rend plus susceptibles aux fluctuations du marché, aux changements environnementaux et aux politiques locales, augmentant ainsi leur vulnérabilité. De plus, leur statut de non-nationaux peut les exposer à des situations précaires, notamment en matière de droits légaux et d'accès aux ressources.
- **Les minorités ethniques comme la communauté Baga. La communauté Baga** présente principalement sur le littoral de la Guinée, a historiquement été impliquée dans la riziculture et la production de sel. La communauté Baga peut être considérée comme vulnérable en raison de la fragmentation géographique, de la perte de traditions culturelles et de la cohabitation avec d'autres groupes ethniques, ce qui peut entraîner des défis socio-économiques et culturels.
- **Les personnes en situation de handicap résidant dans la zone du projet**. Ces personnes rencontreront plus de difficultés pour se déplacer en raison du trafic routier généré par le Projet. Ils feront face à des difficultés d'adaptation aux impacts tels que le déplacement de leur habitation ou de leur activité économique. Aussi ils pourront avoir des difficultés supplémentaires à obtenir un emploi salarié au niveau du Projet ou à se reconvertir.

Official Use Only

Tout au long du processus d'établissement du dialogue avec les parties prenantes, le projet se questionnera sur l'existence de groupes particuliers à risque élevé ou nécessitant une attention particulière. Une planification spécifique sera nécessaire pour adapter la consultation aux besoins identifiés.

3.5. Mesures de prise en compte des groupes vulnérables

Il est important de prévoir la mobilisation d'experts techniques pour des consultations sécurisées avec les groupes vulnérables et/ou sur des sujets sensibles. Ces experts devraient avoir une expérience avérée dans le travail avec les groupes vulnérables et la gestion de sujets sensibles en toute confidentialité. Ils fournissent des conseils spécialisés et une assistance technique pour garantir des consultations sûres, inclusives et respectueuses. Cela assure la prise en compte des préoccupations et besoins des groupes vulnérables dans la planification et la mise en œuvre du Projet.

Le projet prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information :

- Veiller à ce que les équipes de mobilisation des populations au niveau local soient paritaires et promouvoir le leadership des femmes dans celle-ci ;
- Concevoir des enquêtes en ligne et en personne et d'autres activités de mobilisation de manière à ce que les femmes qui s'occupent de tâches non rémunérées puissent y participer ;
- Prévoir des dispositions en matière de garde d'enfants si possible, de transport et de sécurité pour toute activité de dialogue avec les populations locales en personne ;
- Promouvoir des consultations séparées par sexe et d'autres démarches permettant une participation libre et active des femmes et des jeunes filles, y compris des groupes de femmes et de jeunes filles qui sont particulièrement exposés à l'exclusion et à des risques potentiellement associés au projet ;
- Consulter les organisations de féminines, notamment celles qui militent en faveur des droits des survivants et survivantes aux VBG et EAS-HS, ainsi que les groupes de femmes dans la zone du projet ;
- Prévoir du matériel pédagogique destiné à sensibiliser les femmes enceintes aux mesures d'hygiène élémentaires et aux précautions à prendre pour éviter les infections, et à leur montrer où et comment obtenir des soins sur la base de leurs questions et préoccupations ;
- Adapter les messages et les rendre exploitables en fonction des conditions de vie particulières et de l'état de santé des personnes âgées ;
- Fournir des informations dans des formats accessibles, tels que le braille ou les gros caractères pour les personnes en situation d'handicap ;
- Offrir de multiples formes de communication telles que les audio-transcriptions ou encarts vidéo en langue des signes si nécessaire, le sous-titrage de texte pour les malentendants et des documents en ligne pour les personnes qui utilisent des technologies d'assistance ;
- Prendre en compte les questions de genre et d'autres dimensions de l'identité et de la vulnérabilité ;
- Concevoir pour les enfants des supports d'information et de communication adaptés et fournir aux parties prenantes les compétences nécessaires pour recueillir les préoccupations des enfants et promouvoir leurs points de vue, leur intérêt supérieur, leurs perspectives et leur participation ;
- Organiser des réunions régulières avec les acteurs de l'informel pour discuter de leurs besoins, préoccupations et suggestions.

Official Use Only

- Utiliser des méthodes participatives pour recueillir leurs points de vue, comme les ateliers de discussion, les groupes de travail et les enquêtes.
- Mettre en place des mécanismes de retour d'information pour permettre aux acteurs de l'informel de signaler les problèmes et de proposer des solutions.
- Prévoir des focus-groups ou consultation dans plusieurs langues notamment en anglais pour les pêcheurs étrangers (sierra léonais, ghanéens).
- Prévoir des focus-groups ou consultations dans plusieurs langues en français, soussous, peul mais aussi en baga par exemple (prendre en considération la diversité ethnique de la zone) – S'assurer que tous les membres de la consultation parlent la langue sinon prévoir des traducteurs / interprètes ;
- Prévoir des supports visuels / appui pour les personnes ne sachant ni lire, ni écrire.

4. Programme de mobilisation des parties prenantes

Le programme de mobilisation des parties prenantes définit une approche systématique à la participation des parties prenantes au développement et à la performance environnementale et sociale du projet. Il constitue un moyen de participation accessible, efficace et inclusif pour les parties prenantes tout au long du cycle du projet sur des questions susceptibles d'avoir une incidence sur elles.

4.1. Objectif général

L'objectif général du programme de mobilisation des parties prenantes est d'aider l'emprunteur à identifier les parties prenantes, à construire et à maintenir une relation constructive avec elles, en particulier les parties affectées par le projet.

4.2. Stratégie de diffusion de l'information

La communication est un processus de transmission d'informations qui utilise un ensemble de moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience. Elle peut donc être considérée comme un processus pour la mise en commun d'informations et de connaissances pouvant être décrites comme étant le processus de transmission d'un message d'un émetteur à un ou plusieurs récepteurs.

L'objet de la présente stratégie de communication et de diffusion de l'information est relatif à la mise en place du cadre fonctionnel d'informations, de communication et de mobilisation des parties prenantes intéressées et affectées par le Projet.

4.3. Objectifs et principes directeurs

La présente stratégie de communication se justifie par la nécessité d'établir des relations d'information et d'échanges auprès des diverses parties prenantes. Il s'agit de promouvoir auprès d'elles des perceptions et attitudes de nature à favoriser les conditions de mise en œuvre satisfaisante des activités envisagées dans le cadre du Projet tout en prenant en compte les préoccupations des parties prenantes durant tout le cycle de vie du projet.

Cette stratégie privilégiera la communication de proximité qui s'adossera sur les méthodes déclinées ci-dessus notamment en direction des parties prenantes touchées à savoir les récepteurs d'impacts et les communautés riveraines, tout en incluant les parties prenantes intéressées.

Elle vise à influer de manière inclusive, cohérente et pertinente sur le processus d'adhésion des parties prenantes, en agissant au niveau individuel, interpersonnel et communautaire.

Les objectifs spécifiquement recherchés sont :

- informer les parties prenantes sur tous les aspects liés au processus de préparation et de mise en œuvre du projet ;

Official Use Only

- faciliter la remontée d'information vers l'équipe du projet et encourager la participation et la collaboration des parties prenantes réticentes ;
- échanger avec les parties prenantes notamment les leaders afin de les informer, de les orienter et de les assister à toutes les étapes du processus de gestion des risques environnementaux et sociaux du projet ;
- promouvoir l'accompagnement social et économique des parties prenantes affectées et celles vulnérables ;
- traiter de manière satisfaisante toute réclamation émise par les parties prenantes notamment celles qui se sentent lésées ;
- s'appuyer sur des représentants des communautés pour la vulgarisation du PMPP.

4.4. Axes stratégiques de communication

Les axes ci-dessous proposés auront pour vocation de fixer les orientations du plan de communication du Projet notamment les actions dédiées aux parties prenantes, notamment celles touchées et les groupes vulnérables.

Tableau 8 : Axes stratégiques de communication

	Modes de communication	Moyens de communication	Responsables	Calendrier de mise en œuvre
▪ Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec les PP ▪ Organisation d'assemblées sur le projet ▪ Organisation d'ateliers de partage ▪ Communication sur les critères de sélection des prestataires	▪ Réunions préparatoires ▪ Rencontres institutionnelles	▪ Communiqués de presse ▪ Lettres d'invitation ▪ Téléphone ▪ Internet (courriels et réseaux sociaux)	▪ UGP	▪ Pendant toute la durée du Projet
▪ Organiser des visites des chantiers ▪ Faire un plaidoyer à l'endroit des leaders d'opinions	▪ Visites de site ▪ Réunions ; ▪ Focus group	▪ Communiqués de presse ▪ Téléphonie ▪ Internet (courriels et réseaux sociaux)	▪ UGP ▪ Entreprises ▪ Mission de contrôle	▪ Pendant la phase de construction
▪ Faciliter et maintenir le dialogue entre les parties prenantes ▪ Mettre en place un mécanisme de communication étroite avec les PAP pour leur assurer de la transparence et de l'équité dans le processus d'indemnisation	▪ Réunions ▪ Ateliers de partage	▪ Communiqués de presse ▪ Lettres ▪ Internet (courriels et réseaux sociaux) ▪ Téléphonie	▪ UGP	▪ Pendant toute la durée du Projet
▪ Suivre l'état d'avancement du PMPP	▪ Réunions trimestrielles ▪ Réunions annuelles	▪ Lettres ▪ Internet (courriels et réseaux	▪ UGP	▪ Pendant toute la durée du Projet

Official Use Only

	Modes de communication	Moyens de communication	Responsables	Calendrier de mise en œuvre
		sociaux) ▪ Téléphonie		

4.5. Les outils ou moyens de communication les plus appropriés au contexte socio-économique du projet

Différentes formes de dialogue peuvent être requises en fonction des parties prenantes, du sujet à aborder, du nombre de personnes à impliquer, de l'historique de l'organisation ou du groupe avec le promoteur, de l'objectif recherché (partager/informer, consulter/dialoguer, négocier, impliquer), etc.
Les activités d'engagement des parties prenantes peuvent être classifiées en 3 catégories qui impliquent un niveau d'engagement variable. On distingue :

L'information ou la divulgation, qui consiste essentiellement à transmettre des informations de manière unilatérale. La divulgation des informations est un élément crucial du dialogue entre le Projet et les parties prenantes, notamment les communautés.

La divulgation des informations améliore la perception de transparence du Projet et doit être faite de manière précoce, intelligible et concrète. Cette pratique va nourrir des consultations constructives avec les parties prenantes qui auront toutes les cartes nécessaires pour exprimer une position éclairée au moment d'une prise de décision. Les informations fournies devront être accessibles, ce qui implique de ne pas se contenter de mettre à disposition les rapports et documents nécessaires mais de les fournir via des supports adaptés. La divulgation d'informations sensibles (aspects fonciers ou relatifs aux EAS/HS) devra respecter une stratégie et une chronologie appropriée pour éviter les comportements opportunistes.

La consultation, qui comprend la sollicitation de l'opinion d'une partie prenante pour assurer sa prise en compte dans le développement du Projet. Elle doit être soutenue par la divulgation d'informations permettant une consultation éclairée. La consultation doit se faire de manière itérative et conçue comme un processus qui s'instaure sur le long terme.

La collaboration en vue de concevoir le Projet ou de mettre en place les processus administratifs requis, qui implique des activités mises en place entre les parties prenantes avec un partage éventuel des responsabilités. Cette collaboration peut notamment prendre la forme de partenariats, qui peuvent être appropriés en présence de situations délicates dans lesquelles les interrogations des parties prenantes présentent des risques significatifs sur le déroulement du Projet ou vis-à-vis de la réputation de son promoteur. De plus, le processus de négociation peut mieux rassurer les parties prenantes affectées en leur offrant une plus grande possibilité d'influer sur les résultats.

En ce qui concerne la consultation et la collaboration, il est important de mettre en place des activités qui garantissent un retour d'information régulier aux communautés. L'engagement des parties prenantes se fera au moyen d'un ou plusieurs des outils mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Official Use Only

Tableau 9 : Outils d'engagement

Outils d'engagement	Niveau d'engagement	Description	Points d'attention
Affichage et distribution de visuels	Information	Les supports visuels tels que les brochures ou les affiches permettent une large diffusion de l'information. Présentent les informations clés ou de ses étapes (objectifs, principaux impacts environnementaux et sociaux, mécanismes de gestion des plaintes et contacts).	Diffusion a minima en français, soussou, baga, et malinké Langage non technique et utilisation de pictogrammes, d'images et de photographies.
Dossier de présentation du Projet	Information	Sous format papier, présenter les éléments-clés du Projet : objectifs, étapes, calendrier prévisionnel, détails techniques des réalisations Deux versions de ce support pourront être produites : Une version détaillée (entre 5 et 10 pages) à destination des parties prenantes directement impliquées. Une version concise (entre 1 et 2 pages) à destination des parties prenantes recevant l'information de la part du Projet	Diffusion en français. Langage technique et utilisation de plans, schémas et de photographies
Annonces publiques	Information	Basée sur les mécanismes existants de diffusion de l'information au sein des communautés par des gongonneurs (crieurs publics), qui sont chargés de diffuser des messages en criant aux heures de présence dans les lieux d'affluence.	Peut nécessiter la dotation en matériel pour faciliter la circulation des messages, notamment des haut-parleurs qui diffusent des messages enregistrés sur une clé USB.
Annonces publiques par média	Information	Consiste à diffuser des informations par les médias utilisés par les personnes de la zone du Projet. Deux principaux médias sont concernés : les radios rurales et les groupes WhatsApp.	
Courriers officiels et courriels	Information	Les moyens écrits sont requis en raison de leur caractère formel. C'est un outil nécessaire dans le cadre de la communication avec les parties prenantes internes du Projet, mais également demandé par les autorités locales pour pouvoir documenter les échanges et les échéances importantes.	
Visites de terrain	Information	Cet outil permet de mobiliser les	

Official Use Only

Outils d'engagement	Niveau d'engagement	Description	Points d'attention
et visites officielles (inaugurations, cérémonies, etc.)		autorités et les communautés autour des grandes étapes du Projet en lui donnant une certaine visibilité.	
Organisation de réunions ou d'assemblées communautaires	Information	Réunions publiques formelles impliquant tous les membres d'un quartier, d'un village, d'un secteur ou d'un district. Permettent une large diffusion de l'information, pour une prise dee décision éclairée. Elles permettent de toucher un grand nombre et offrent la transparence nécessaire à la divulgation d'informations.	Il existe un risque de monopolisation de la parole par les personnes les plus influentes. L'information sera partagée à minima en français, soussou, puular et malinké. Une collation sera bienvenue.
Organisation d'entretiens individuels	Information Consultation	Permettent de partager des informations sur le Projet, mais surtout de recueillir le point de vue de l'acteur concerné dans un climat de confiance. La participation à ces entretiens ne donne droit à aucune compensation ou frais. Afin de limiter l'inconfort de l'intervenant, le promoteur réalisera les entretiens sur le site proposé par la personne rencontrée (bureau, domicile ou autre site).	Doit être basée sur un guide d'entretien avec des questions précises. Doit se dérouler au lieu proposé par l'individu pour instaurer un climat de confiance. Adapté pour les autorités locales, les élus locaux, les chefs traditionnels, les représentants de parties prenantes et les leaders d'opinion. Aucun défraiement nécessaire.
Groupes de discussion	Consultation Collaboration	Format réunissant entre 6 et 10 personnes avec des intérêts ou des caractéristiques similaires pour discuter de sujets spécifiques et ainsi faire ressortir les besoins et attentes particulières qui ne sont pas discutés lors de discussions publiques. Ce format est particulièrement adapté pour consulter des groupes ayant peu d'influence, comme les femmes, les jeunes ou les personnes âgées.	Le moment et le lieu où se déroulent les groupes de discussion sont importants : ils doivent convenir aux participants et assurer une certaine confidentialité des échanges afin de limiter le risque que des personnes non invitées finissent par participer. Les discussions doivent être animées par une personne du même sexe (par exemple une femme animatrice pour un groupe de femmes) afin d'encourager des discussions plus libres et ouvertes.
Animation d'ateliers	Collaboration	Espaces qui permettent de rassembler diverses parties	Nécessite un temps d'organisation relativement

Official Use Only

Outils d'engagement	Niveau d'engagement	Description	Points d'attention
		prenantes autour d'un objectif commun. Il s'agit habituellement de réunions d'une journée entière dont l'objectif est d'obtenir des résultats tangibles. Les ateliers comprennent des activités plus directives que celles réalisées dans les groupes de discussion.	important et un animateur doté de solides compétences en matière d'animation.

4.6. Les stratégies de communication les plus appropriées avec les différentes parties prenantes

Official Use Only

Tableau 10 : Outils d'engagement avec les parties prenantes

Étape du projet	Parties prenantes visées	Objet de la consultation/du message	Méthode utilisée	Responsabilité	Fréquence Dates
Préparation	• Membre du Gouvernement • Banque Mondiale et Agence Française • Services techniques et administratifs • Collectivités locales • Communautés locales • Cabinets et Consultants • Autres parties concernées et parties touchées (en fonction des activités et besoins)	• Présenter le projet et recevoir des commentaires en retour sur ses activités. • Identifier les parties prenantes du projet • Rendre compte des progrès • Mener des consultations sur les principaux risques et impacts E&S • Réalisation des instruments E&S (EIES, PAR, PMPP, PGMO, PEES) • Indiquer dans quelles manifestations publiques les résultats sera diffusés • Communiquer des informations sur la gestion des plaintes	• Réunions et discussions de groupes thématiques • Consultations locales • Réunions formelles • Entretiens individuels • Visites de sites	MPEM BM/AFD UGP (une fois mise en place)	Tout au long de la phase de préparation du projet 2 fois par mois
Mise en œuvre (exécution des travaux, réformes institutionnelles et assistances techniques…)	• MPEM • UGP • Services techniques et administratifs • Entreprises • Fournisseurs • Cabinets et Consultants	• Contribuer à la mise en œuvre des mesures E&S et des activités du projet • Faire le suivi des mesures E&S et activités • Faire le suivi de la gestion des plaintes et de la résolution des problèmes	• Réunions et discussions de groupes thématiques • Consultations locales • Réunions formelles • Discussions ou enquêtes • Entretiens individuels • Visites de sites	UGP / Spécialistes SES / Spécialiste communication	Tout au long de la mise en œuvre du projet 2 fois par mois

Official Use Only

	• Communautés locales • Collectivités locales • Banque Mondiale • Autre parties concernées et parties touchées (en fonction des activités et des besoins)	du Projet • Communiquer sur le projet (mise en œuvre, mesures E&S, bénéfices, exploitation et financement durable des infrastructures…)	• Presse écrite et audiovisuelle • Site web du projet • Affiches dans les lieux publics		

Official Use Only

5. écanisme de Gestion des Plaintes

Les projets financés par la Banque mondiale nécessitent l'établissement et le maintien d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Il doit être proportionnel aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert à toutes les parties prenantes, et doit faire recours aux systèmes formels ou informels de gestion des plaintes existants, complétés au besoin par des dispositions spécifiques au projet.

Dans le cadre du présent projet le MGP est bâti sur un système d'enregistrement et de gestion des recours. Ce mécanisme ébauche toutefois les grandes lignes du dispositif de gestion des plaintes intégrant les aspects environnementaux, sociaux, VBG.

En République de Guinée, dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et du niveau de participation des populations au processus de développement local, le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV), à la fin de sa seconde phase en 2014, a initié à travers un processus participatif, la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Réclamations (MGR) en appui aux communes rurales (CR).

Nous parlerons le Mécanisme Nationale de Gestion des Réclamation (MNGR) dans le cadre de ce projet. En effet, il s'agit d'un Mécanisme qui a été développé par l'ANAFIC dans le cadre du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) et actuellement géré par le Projet d'appui à la gouvernance locale (PAGL) financé par la Banque Mondiale.

5.1. Objectifs du MGP

Pour ce projet Kounki, la consultation des parties prenantes, et notamment des activités concernées par le projet et des personnes affectées par le projet, est primordiale. Nous accorderons une vigilance particulière à la consultation de l'ensemble des parties prenantes, avec une distinction d'activités et de genre quand cela s'avère nécessaire, afin de permettre une expression non contrainte des individus. Un Mécanisme de Gestion des Réclamations est à mettre en place dans le cadre du projet Kounki.

Les objectifs spécifiques de ce mécanisme sont les suivants :

- Responsabiliser les acteurs locaux dans la gestion des conflits pouvant être résolus dans les limites possibles du projet ;
- Mettre à la disposition des personnes ou communautés affectées ou qui risquent d'être affectées par les activités du projet, des possibilités accessibles, rapides, efficaces et culturellement adaptées pour soumettre leurs doléances, plaintes ou préoccupations, par rapport aux engagements du projet ;
- Renforcer le dialogue entre les acteurs aux différents niveaux (Central, Communal, Quartier/District) et établir une relation transparente et de respect mutuel avec les parties prenantes ;
- Promouvoir la transparence, la redevabilité et la confiance pour atténuer les risques éventuels liés à l'action du projet ;
- Identifier, proposer et mettre en œuvre les solutions justes et appropriées en réponse aux griefs soulevées ;
- Renforcer l'adhésion des acteurs et bénéficiaires locaux au projet.

A travers la réalisation de ces objectifs, le mécanisme de gestion des réclamations permettra au projet Kounki de :

- Identifier et traiter les problèmes rapidement avant qu'ils ne dégénèrent ou n'atteignent un niveau difficilement gérable ;
- Créer un environnement confiant sensible au genre et exempt d'abus de toute nature ;

Official Use Only

- Assurer la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes et la justification du respect des engagements, des stratégies et des politiques prévus au titre du projet ;
- Gérer de manière rationnelle les risques environnementaux et sociaux avant qu'ils ne prennent une ampleur difficilement maitrisable, et anticiper sur des mesures correctives ou préventives appropriées ;
- Rectifier les erreurs non intentionnelles provoquées dans la mise en œuvre des activités ;
- Établir par la résolution des griefs, une relation de confiance entre les parties prenantes, renforcer ainsi la crédibilité et la réputation du projet.
- Renforcer les pouvoirs locaux ;
- Minimiser les risques liés à la gestion des conflits par voie règlementaire.
- Créer une valeur ajoutée pour les interventions futures.

5.2. Système de gestion des plaintes et différends

Conformément à la NES 1 de la Banque Mondiale qui recommande aux opérateurs de mettre en place un système de gestion des plaintes et griefs, le projet Kounki doit se doter, dès le stade du PMPP, d'un dispositif de ce type.

Un mécanisme de gestion des plaintes est un système permettant de traiter efficacement les doléances c'est-à-dire de répondre aux questions ou aux demandes de clarification concernant le projet ou les problèmes liés à sa mise en œuvre. La responsabilité de la structuration et de la gestion de ce type de mécanisme revient généralement au département en charge des relations communautaires du projet.

En Guinée, un Mécanisme National de Gestion des Réclamations (MNGR), a été consolidé et dynamisé par l'ANAFIC au niveau de chaque Collectivité Locale (CL). Il est pertinent que le projet Kounki participe à légitimer ce processus existant. Le projet s'appuiera sur le Mécanisme National de Gestion des Réclamations (MNGR) pour le traitement des plaintes et préoccupations des parties prenantes. Le projet Kounki utilisera ce mécanisme et établira pour ce faire une convention de partenariat avec l'ANAFIC. En effet, ce mécanisme est déjà utilisé dans le cadre d'autres projets financés par la Banque Mondiale.

Ce mécanisme existant garantit une approche structurée, transparente et accessible pour recueillir, examiner et résoudre les réclamations de manière équitable et efficace. En utilisant cette structure nationale, le projet assure une gestion harmonisée des doléances, tout en renforçant la confiance des bénéficiaires et des acteurs impliqués.

5.3. Contexte de l'élaboration du Mécanisme National de Gestion des Réclamations

En république de Guinée, le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) a initié en 2014 à travers un processus participatif, la mise en place d'un Mécanisme de Gestion des Réclamations (MGR) en appui aux communes rurales. Le rapprochement entre les collectivités locales et leurs citoyens s'inscrit dans le cadre du code de collectivité (Loi L/2017/040/AN du 26 mai 2017) car celles-ci sont tenues d'adopter les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte, afin de garantir la plus large transparence et la participation des citoyens à la préparation des projets de développement, ainsi que le suivi de leur exécution.

Les premiers comités ont été créés en 2018 dans les communes rurales couvertes par le PACV. En 2019, l'ANAFIC a été crée, les comités ont été également installés dans les communes urbaines, les agents de développement local (ADL) et les autorités locales ont été formés sur ce mécanisme de gestion des réclamations.

Ce mécanisme implanté par le PACV et consolidé par l'ANAFIC, sous financement de la Banque Mondiale, permet une bonne appropriation du mécanisme par les acteurs locaux. Ce dispositif, conformé à la NES 1, renforce la confiance et la redevabilité entre les citoyens et les élus locaux. Un Mécanisme National de Gestion des Réclamations (MNGR) a donc été proposé afin d'éviter la création excessive d'instances de gestion des plaintes et de doter ainsi tous les projets d'un seul mécanisme. Ainsi, l'ANAFIC a initié et développé ce mécanisme dans toutes les collectivités locales du pays, permettant la consolidation des dispositifs de gestion des projets, l'harmonisation des

Official Use Only

interventions et surtout la mobilisation des appuis et ressources pour un meilleur soutien aux communautés.

Les parties prenantes des comités présents au sein de chaque Collectivité Locale devront être sensibilisées à la politique des relations communautaires du projet Kounki afin d'être capable d'expliquer et d'agir selon cette ligne de conduite. Pour cela, il s'agira de contribuer financièrement à leur donner les moyens de leur actions (ex : crédits téléphoniques et frais de déplacements, rencontres régulières, etc.) pour faire remonter les informations.

Le mécanisme existant fera l'objet de renforcement par la remobilisation des CGR notamment à travers leur formation sur les enjeux du projet Kounki. Pour que ce système soit connu de la majorité des populations (ou de leurs représentants à une échelle locale) ; facile d'accès et mobilisable par tous ; juste et efficace, il doit être vulgarisé et toutes les populations, informées de son mode de fonctionnement, notamment en diffusant le numéro vert existant (132).

5.4. Principe du Mécanisme National de Gestion des Réclamations

Le Mécanisme National de Gestion des Réclamations (MNGR) repose sur les mêmes principes de base qu'un mécanisme de gestion des plaintes classique. Toutefois, son envergure nationale implique qu'il soit capable de traiter tous types de réclamations, d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés et d'intervenir à toutes les échelles administratives du pays.

Pour garantir son efficacité, renforcer la confiance des parties prenantes et encourager son utilisation, il est essentiel de respecter les principes fondamentaux suivants :

- **Participation** : Ce principe implique la participation effective de l'ensemble des parties prenantes. En effet, le succès et l'efficacité du système ne seront assurés grâce à une forte participation toutes les parties prenantes et une intégration effective des bénéficiaires au processus. Ainsi, les populations ou groupes d'usagers doivent participer à chaque étape du processus : conception, exécution, suivi, évaluation et amélioration.
- **Mise en contexte et pertinence** : Ce principe s'appuie sur l'adaptation du système de gestion des réclamations au contexte local. En effet, un système de réclamation doit être localisé de sorte qu'il soit adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locales et s'inscrive dans le cadre particulier du projet ou programme mis en œuvre. D'où le lien avec le principe de participation (concevoir le mécanisme avec la participation des usagers potentiels et d'autres parties prenantes.
- **Sécurité :** Ce principe induit la sécurité des parties prenantes qui utilisent le MGR. En effet, le MGR ne doit faire l'objet d'aucune répression pour ses usagers. Pour s'assurer que les usagers sont protégés et qu'ils peuvent présenter une réclamation ou une inquiétude en toute sécurité, il faut examiner soigneusement les risques qu'ils pourraient courir et les intégrer à la conception du MGR. Ainsi, il est essentiel d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme, si nous voulons qu'il reste crédible, inspire confiance et soit utilisé de manière efficace.
- **Confidentialité** : Pour créer un environnement où les utilisateurs peuvent plus facilement exprimer leurs inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une réclamation et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, assurer des mesures de protection pour stocker et partager les informations en toute sécurité. Limiter l'accès aux informations de façon générale, particulièrement aux informations sensibles.
- **Transparence** : Les usagers doivent être clairement informés de la démarche pour avoir accès au MGR et des différentes procédures, des délais de traitement des réclamations. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
- **Accessibilité** : Le mécanisme doit être accessible à l'ensemble des parties prenantes particulièrement aux individus et groupes vulnérables pour lesquels le MGR doit fournir une méthode spécifique consultation. Ainsi, lorsque le risque d'exclusion est élevé, un dispositif spécifique doit être mis en place pour permettre de recueillir les avis des personnes et groupes

Official Use Only

vulnérables tel que la réception des plaintes verbales (pour ceux qui ne savent pas lire et écrire).

5.5. Acteurs impliqués dans le traitement d'une réclamation

Les rôles et responsabilités des différents acteurs intervenant dans le MNGR doivent être clairement définis et communiqués à l'attention des instances de gestion des réclamations et des autres usagers. Pour atteindre les objectifs assignés au MNGR, chaque intervenant doit jouer les rôle et responsabilités qui lui reviennent.

Tableau 1 : Acteurs impliqués dans la gestion des réclamations

Echelle	Acteurs identifiés
Secteur	• **Chef-Secteur** Le MNGR est conçu pour être accessible aux citoyens. Ainsi, les chefs-secteurs, en tant que points focaux de proximité, seront formés pour servir de relais. Ils faciliteront la transmission des réclamations au CGR et remettront aux réclamants un accusé de réception. Toutefois, pour éviter des complications opérationnelles, leur rôle se limitera strictement à cette transmission.
District / Quartier	• **Point focal / Président de district** Les Présidents de district/quartier sont les représentants des autorités communales dans les districts/quartiers, ils doivent servir de relais automatique du MNGR, dans la mesure où des points focaux ne sont pas nécessairement présents dans toutes les Collectivités Locales. Dans le cadre de certains projets, des Points Focaux pourront être désignés, en collaboration avec les comités de Gestion des Réclamations installés au niveau des districts couverts par les dits projets. Des Points Focaux pourront être désignés, en collaboration avec les comités de Gestion des Réclamations installés au niveau des districts couverts par lesdits projets.
Communal	• **Comité de Gestion des Réclamations (CGR)** Le Comité de Gestion des Réclamations (CGR) : installé dans chaque Commune, cette entité s'occupe de la gestion du MNGR au niveau de la Collectivité Locale, il prendra en compte toutes les réclamations portant sur l'action communale et l'intervention d'acteurs externes exprimées par les citoyens. Le CGR est constitué des personnes suivantes : • Des représentant(e)s de l'administration sous préfectorale (Education, santé, agriculture et élevage, eaux et forêts, infrastructures, etc.) • Un représentant de la Société Civile • Un représentant des femmes • Un représentant des Jeunes • Un représentant des autorités communales • Un point focal VBG
Préfectoral	• **Service Préfectoral de Développement (SPD)** Les CGR des Communes Urbaines doivent collaborer avec les Services Préfectoraux de Développement (SPD) pour la gestion des réclamations au niveau préfectoral. Les services techniques et projets doivent y répondre dans les délais légaux ou, en l'absence de disposition spécifique, sous trois semaines après réception. Les projets partenaires ayant des représentants en préfecture peuvent être impliqués, mais le CGR reste l'acteur principal pour garantir la durabilité du dispositif.
Régional	• **Représentant régional** Les services techniques et projets doivent répondre aux réclamations dans les délais légaux. Les projets partenaires avec des représentants régionaux peuvent être impliqués,

Official Use Only

	mais le CGR reste l'acteur principal pour garantir la durabilité du dispositif.
Nationale	• **Equipe Nationale de Gestion des Réclamations (ENGR)** Pour pérenniser les acquis, corriger les disfonctionnements et optimiser le mécanisme, une entité de coordination pourra être créée au niveau national : l'Equipe Nationale de Gestion des Réclamations (ENGR). Celle-ci regroupera les Spécialistes E&S et VBG des projets partenaires. Chaque trimestre, une réunion pourra être organisée afin de présenter les avancées et actions de chaque projet, dans le cadre du Mécanisme National de Gestion des Réclamations. Pour la remontée des rapports trimestriels du MGR, chaque projet pourra procéder à la transmission de son document à la Banque Mondiale. • **Centre d'appels** Le MGR est également joignable à travers un Centre d'Appels. L'objectif est d'élargir le Centre d'Appels de l'ANAFIC à tous les autres projets. Ainsi, à travers lui les citoyens peuvent poser des questions et donner leurs points de vue et préoccupations concernant les projets partenaires, afin d'améliorer encore les services. Pour tous les projets partenaires souscrivant à ce service, la mise en relation sera établie avec le prestataire partenaire de l'ANAFIC, afin de disposer du même numéro vert (132) et d'une fenêtre dédiée à la transmission des données à l'UGP dudit projet.

5.6. Fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes

Etape 1 : Réception des réclamations

En s'appuyant sur le principe d'accessibilité, le MNGR prévoit pour ses instances, plusieurs voies et formats de présentation des réclamations dont : une boîte à réclamations, des numéros de téléphone, des lettres, par l'intermédiaire d'une personne de confiance, dans le cadre d'assemblées communautaires, les points focaux des CGR, etc. Différentes options sont offertes aux usagers et des dispositions seront prises pour expliquer chaque option aux usagers.

Par ailleurs, après réception des réclamations, elles sont corrigées, consignées dans un système centralisé et gérées de façon uniforme.

Voies de dépôts de la plainte :

- Courrier formel transmis à la mairie ;
- Dépôt de courrier dans une boîte à réclamations ;
- Journées portes ouvertes des autorités communales ;
- Mise à disposition des formulaires de réclamation dans les bureaux de la commune, les bureaux de district, auprès des agents d'un projet partenaire pendant les réunions publiques, à travers le tissu associatif, etc. ;
- Des relais de transmission des réclamations au niveau des districts ;
- Désignation de points focaux qui assurent le relais dans les villages et secteurs (disponibles en fonction des projets partenaires) ;
- Le numéro vert du centre d'appels (132) pour les appels téléphoniques gratuits ;

Etape 2 : Tri et traitement d'une réclamation

Le CGR doit recevoir des réclamations au sujet de toutes les questions allant des droits des bénéficiaires aux griefs les plus graves, tels que la corruption, le harcèlement sexuel, la mauvaise gestion, l'abus d'autorité, etc. Pour bien gérer ces réclamations, le Comité les classifie selon qu'elles sont de nature « sensible » ou « non sensible ».

Compte tenu des risques de représailles associés aux réclamations sensibles, le MNGR s'organisera autour du principe de sécurité. Il s'assurera à cet effet, qu'aucun utilisateur ne subisse des représailles pour leurs avis sur la mise en œuvre des projets.

Official Use Only

En rassurant les populations que les réclamations de nature sensible seront traitées de façon confidentielle et ne feront pas l'objet de représailles, cela garantit la crédibilité du MNGR et encourage les réclamants à mieux utiliser le mécanisme. Par ailleurs, le MNGR a mis en place des points focaux féminins pour la réception et le référencement des plaintes sensibles.

Il est important d'informer les parties prenantes des procédures de gestion de chaque type de réclamation. Pour cela, le MNGR s'appuiera sur les bonnes pratiques en termes de gestion de la fraude, la corruption, la conduite du personnel, disponibles auprès des projets partenaires.

Etape 3 : Examen et enquête pour la vérification

Dans les communes, la vérification doit être effectuée sur ordre du Secrétaire Général et/ou des autorités communales et sous la responsabilité du référent du projet partenaire concerné, avec la coordination du CGR. Les délais de traitement des réclamations sont fixés par le cadre règlementaire. Pour d'autres, ils sont indiqués par le Secrétaire Général au moment de la transmission d'instructions aux services. Les réclamations doivent faire l'objet d'un examen et d'une enquête pour :

- En déterminer la validité ;
- Etablir clairement quel engagement ou promesse n'a pas été respecté ; et
- Décider des mesures à prendre pour y donner suite.

Pour vérifier, il revient au Comité de décider comment faire enquête au sujet d'une réclamation.

Dans le cas des réclamations de nature non sensible, c'est le Comité et les acteurs désignés par le projet partenaire qui examineront la réclamation conformément au cahier de charge du prestataire et qui s'en occuperont directement.

Dans le cas des réclamations de nature sensible, l'enquête sera menée par les autorités nationales compétentes, en favorisant l'approche basée sur la survivante, en conformité avec le Guide de bonnes pratiques (2022) pour « Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil ».

Etape 4 : Réponse et prise de mesures

À la suite d'un examen et d'une enquête pour la vérification, une action doit être entreprise pour corriger, modifier, ou changer quelque chose, pour améliorer la situation et résoudre le problème.

Une réclamation formelle exige une réponse rapide de la part du CGR. Il est fondamental de communiquer clairement à la personne plaignante les constats issus des processus d'examen et d'enquête et de la tenir dûment informée des mesures qui seront prises à la suite de ce qui a été décidé. Il pourrait parfois être nécessaire d'informer la communauté en général des mesures qui seront prises si celle-ci a aussi été touchée. Les réponses peuvent se faire par écrit ou verbalement selon ce qui aura été convenu avec la personne plaignante et elles devront être documentées.

Cette rétroaction démontre que le Comité, le projet partenaire et la collectivité écoutent les réclamations et les prennent au sérieux. Cela montre que les problèmes ont été examinés et que des mesures appropriées ont été prises. Cela démontre aussi aux usagers que le MNGR est un mécanisme sûr et qui fonctionne.

Etape 5 : Résolution

Le ou les problèmes posés sont résolus si : toutes les parties concernées par la réclamation parviennent à un accord et, plus important encore, la personne plaignante est satisfaite du fait que la réclamation a été traitée de façon juste et appropriée et que les mesures qui ont été prises apportent une solution.

Dans les communes, le retour d'information peut se faire en général lorsque les réclamants se présentent aux bureaux de la commune pour se renseigner. Pour les réponses aux questions, les Comités peuvent répondre directement ou lors de sessions communales ordinaires, le mois suivant.

Official Use Only

Ainsi, dans des projets partenaires, les communes sont tenues de mettre en place un mécanisme de gestion des réclamations portant sur l'action communale.

Etape 6 : Suivi et enregistrement des réclamations

Le CGR est chargé de tenir un registre des réclamations. Il est formé et doit l'être périodiquement. Son processus de formation sera régulé par l'Equipe Nationale de Gestion des Réclamations (ENGR). Chaque entrée doit se référer à un formulaire de réclamation dûment rempli par le/les réclamants ou par le Comité dans un registre.

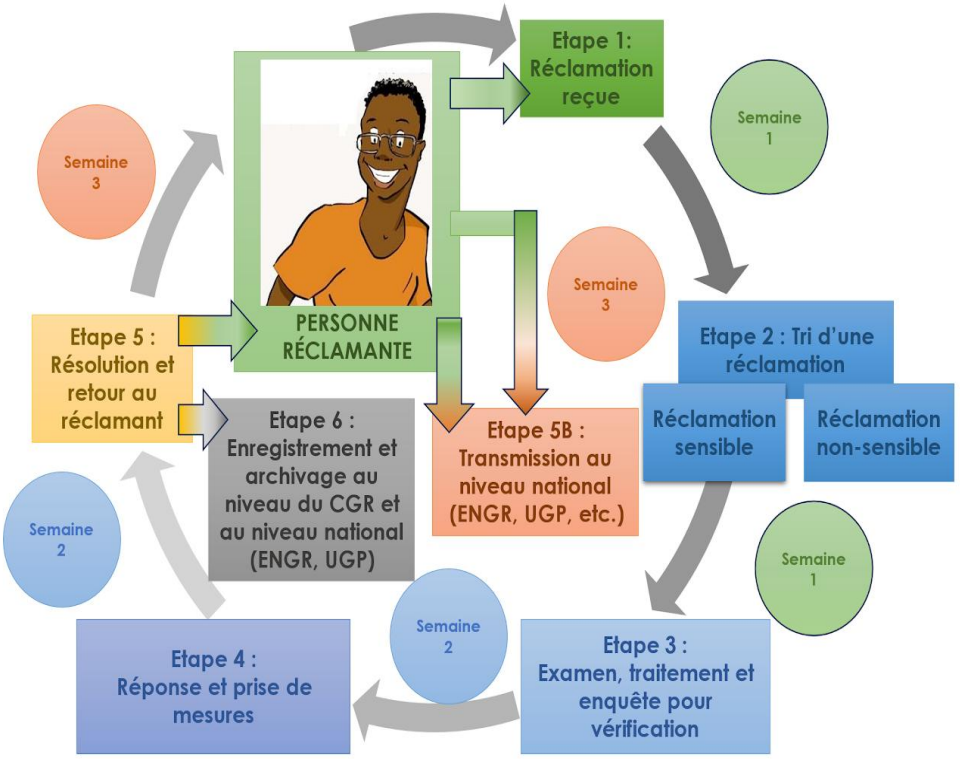


Figure 1 : Cycle de traitement des réclamations du MNGR

5.7. Procédures relatives aux plaintes concernant les Exploitations, abus et harcèlement sexuels (EAS/HS)

Points d'entrée des réclamations relatives aux cas d'EAS/HS

Le signalement des cas de EAS-HS se fera à travers plusieurs canaux dont :

Courriers physiques ou électroniques (le MNGR fournira une adresse électronique fonctionnelle et un numéro de téléphone) ;

- Les centres et postes de santé ;
- Les hôpitaux ;
- La/le Spécialiste VBG/EAS-HS ou toute autre personne désignée par le projet ;
- Le numéro vert 132 ;
- Les points focaux ; etc.

La localisation de ces canaux sera diffusée sur toute l'étendue du territoire national particulièrement dans les zones à forts risques d'EAS/HS. Le MNGR s'appuie sur la cartographie nationale des services

Official Use Only

de prises de l'EAS/HS réalisée par le projet SWEEDD dont le répertoire sera mis à la disposition des communes avec l'appui des ONG spécialisée.

4. Référencement :

Des points focaux EAS/HS figureront parmi les membres des Comités de Gestion des Réclamations. Ces derniers seront chargés de recevoir les réclamations relatives à l'EAS/HS . Pour les rendre plus opérationnels, ces points focaux seront formés sur la prévention et la gestion des EAS/HS (sensibilisation, formation, réception d'une réclamation EAS, référencement, principes directeurs , prise en charge holistique, etc.

Toutefois, le rôle du point focal n'est pas de prendre en charge les cas de VBG/EAS/HS, mais de faciliter le référencement de cas et promouvoir le circuit de référencement.

L'enregistrement et la prise en charge des cas seront faits par les prestataires de services EAS : (i) Services de santé et (ii) OPROGEM.

5. Procédures pour la gestion des réclamations EAS/HS

En raison du tabou qu'elles représentent dans les communautés et des normes sociales qui pourraient inciter à blâmer les survivants (es), la procédure traditionnelle de résolution des conflits n'est pas applicable aux plaintes EAS/HS. La gestion de ces risques nécessiteront des procédures spécifiques seront élaborées par les Spécialistes des projets de la Banque. Les points focaux chargés de la tenue des registres seront formés de façon pointue sur les procédures de recueil, de confidentialité puis de référencement des survivants-es.

Réception : En ce qui concerne les plaintes d'EAS/HS, elles sont enregistrées par les points focaux dans un registre dédie à ces réclamations selon les procédures. L'enregistrement des plaintes liées aux cas de EAS/HS se fera conformément aux principes d'éthique, de sécurité et de confidentialité, aucune information pouvant permettre d'identifier la survivante, sa famille et l'agresseur ne doit figurer dans un rapport de données.

Accusé de réception : L'accusé de réception sera systématisé aussi bien pour les réclamations écrites que pour celles verbales, où un numéro de dossier est donné avec une décharge. Tous les formulaires remplis recueillis par les autorités locales devront être transmis aux Spécialistes de EAS-HS et l'UGP ou toute personne désignée par le MNGR de manière régulière, et ce, afin que cette unité enregistre chaque réclamation dans son système informatique ; ce qui permettra un meilleur suivi de la résolution des réclamations.

Vérification, enquêtes et action : Pour ce qui est des réclamations EAS/HS, il faut noter que l'objectif du processus de vérification est d'examiner l'existence ou non d'un lien de l'auteur présumé de l'acte d'EAS/HS un projet de développement. En cas de réclamations EAS / HS, un comité restreint dont les membres sont issus du comité local et de l'UGP du projet concerné sera formé pour les gérer (tout en prenant le soin de vérifier le lien du cas avec le projet, de suggérer des sanctions en lien avec le code de conduite que les travailleurs ont signé, etc.) L'enquête doit se limiter à vérifier le lien de la réclamation avec le projet. La gestion des cas de EAS-HS sera sous la responsabilité des Spécialistes VEAS-HS ou toute autre personne désignée par le projet qui veillera au respect et protection de la vie privée et la sécurité de toutes les parties. Et toutes les décisions prises respecteront les droits et les souhaits des survivants (es). Les Spécialistes EAS-HS sont responsables du suivi de l'évolution des procédures et informeront au fur et à mesure le/la réclamant(e) sur l'évolution des procédures.

Official Use Only

Tri et traitement : Les réclamations VEAS/HS seront immédiatement référées par les points focaux au prestataire de services VBG identifié localement pour une prise en charge, selon les souhaits et les choix de la survivante, ce genre de plainte est classifié comme un « incident très sensible » et ne sera pas traité par le point focal VBG, qui joue uniquement le rôle de référencement et contre référencement de cas.

Pour le traitement de toutes réclamations liées aux EAS/HS, le consentement de la survivante sera donc recueilli au préalable.

En cas de sévices, les actions suivantes sont recommandées :

- Assurer une prise en charge immédiate ;
- Recueillir des informations sur la nature de la violence, sur le lien avec le Projet, sur l'âge et le sexe de la survivante et l'auteur présumé, etc. ;
- Sécuriser les preuves, si elles sont disponibles ;
- Etablir le certificat médico-légal ;
- Assurer la sécurité et garantir l'anonymat de la personne plaignante et respect des principes de confidentialité ;
- Respecter les souhaits, les droits et la dignité de la survivante
- Déterminer les besoins immédiats des survivantes et les référer vers les services appropriés ; et
- Fournir à la survivante des informations sur les services de VBG disponibles, etc.

Par ailleurs, le MNGR devrait s'assurer au préalable que les structures de prise en médicale répertoriées dans la cartographie, dispose de kits de prophylaxie post exposition.

6. Suivi et établissements de rapport

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet Kounki sera régulièrement révisé et mis à jour, si nécessaire, afin de garantir la cohérence et l'actualisation des informations qu'il contient. Ces mises à jour permettront également d'assurer que les méthodes d'engagement restent adaptées et efficaces en fonction du contexte et des phases du projet. Toute modification significative des activités du projet ou de son calendrier sera intégrée dans le PMPP.

Des rapports trimestriels et des rapports internes sur les doléances du public, les enquêtes et les incidents, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives et préventives seront compilés par les Spécialistes en Sauvegarde Sociale de l'UGP. Ces spécialistes seront appuyés par leurs collègues en Suivi-Évaluation et partageront ces rapports avec l'équipe de projet de la Banque mondiale.

Ces rapports trimestriels permettront d'évaluer le nombre et la nature des plaintes, les demandes d'information ainsi que la réactivité et l'efficacité du projet dans la gestion de ces aspects. De plus, les informations sur les activités d'engagement du public réalisées durant les six premiers mois après le démarrage du projet pourront être communiquées aux parties prenantes de deux manières :

- La publication d'un rapport semestriel indépendant sur l'interaction du projet avec les parties prenantes ;
- Le suivi d'un ensemble d'Indicateurs Clés de Performance (ICP) incluant :

Official Use Only

- Le nombre et la diversité des réunions organisées (ateliers virtuels, consultations, forums publics, etc.), ainsi que le nombre de participants ;
- Le nombre de parties prenantes enregistrées dans le registre dédié ;
- Le nombre de suggestions et recommandations reçues via les mécanismes de rétroaction ;
- Le nombre de publications médiatiques traitant du projet ;
- Le nombre de retours et feedbacks reçus ;
- Le nombre de messages envoyés et reçus ;
- La fréquence des activités d'engagement ;
- Le nombre de doléances du public reçues et le taux de résolution dans les délais impartis ;
- Le nombre de documents de presse diffusés (radio et télévision).

Le responsable Suivi-Évaluation de l'UGP veillera à produire des données pertinentes pour le suivi du cadre de résultats et préparera des rapports mensuels afin de faciliter la prise de décision et, si nécessaire, d'ajuster les actions du projet. Pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet, il devra consulter régulièrement toutes les parties prenantes.

En complément, ces experts seront en charge de l'élaboration, du partage et de la diffusion des procès-verbaux des réunions et ateliers, ainsi que des rapports de synthèse sur le traitement des plaintes. Ils devront également assurer la communication des résultats et des impacts du PMPP conformément au plan de communication défini au début du projet.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux acteurs concernés et aux groupes élargis de parties prenantes selon les formats et calendriers établis. Les rapports élaborés s'appuieront sur les mêmes canaux de communication que ceux prévus pour les notifications aux acteurs impliqués.

À la clôture du projet, un rapport final de mise en œuvre et de résultats couvrira l'ensemble des composantes du projet, y compris la gestion des plaintes, l'engagement des citoyens, le respect des exigences environnementales et sociales, ainsi que l'exploitation des données. Il intégrera également une analyse des enseignements tirés, qu'ils soient positifs ou négatifs. Ces rapports, y compris les leçons apprises, seront largement diffusés auprès des parties prenantes, notamment les organisations de la société civile et le grand public.

7. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre du PMPP

Le MPEM mobilisera les ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Ces ressources couvriront principalement :

- Ateliers de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes
- Élaboration du plan de communication sociale
- Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises et ses sous-traitants
- Tenue de séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux, les questions de VBG et sur le MGP
- Conception des supports de communication
- Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupes WhatsApp)
- Édition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP
- Edition et Publication de brochures / affiches sur le projet
- Réalisation de rapport de suivi des activités trimestriels et partage avec les différentes parties prenantes concernée

Official Use Only

- Formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable
- Suivi des feedbacks
- Publication des rapports de suivi du PMPP y compris les feedbacks et griefs
- Mise à jour du PMPP si nécessaire, aux étapes clés de la mise en œuvre du projet notamment : (i) à la fin de la conception des infrastructures portuaires, (ii) avant le démarrage des travaux de construction, et (iii) tous les ans durant toute la phase de mise en œuvre du projet,
- Renforcement de capacités des entités pour la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge des VBG, l'Exploitation, les Abus Sexuels et le harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS).

7.1. Ressources humaines en charge de la mise en œuvre du PMPP

Entité de coordination et de mise en œuvre

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) du projet Kounki assurera la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des activités du Projet. Elles rendront compte à un Comité National de Pilotage (COPIL) co-présidé par le Ministre (MPEM) dont la mission est d'orienter et de statuer sur la mise en œuvre du Projet.

L'UGP est composé du SG du MPEM, un membre du MPEM, un membre du BSD rattaché au MPEM, 4 spécialistes sont également prévues (environnement, sauvegardes sociales, communication, M&E) ainsi que des équipes supports.

Le budget de l'UGP est pris en compte dans la composante 4 du projet.

6.2.2 Entité d'appui à la mise en œuvre

L'UGP sera appuyée par les parties prenantes suivantes :

- les gouverneurs et Préfets ;
- les communes, les villages et les autorités coutumières et religieuses ;
- les agences gouvernementales ;
- les Représentants des communautés ;
- société civile/ONG
- acteurs de la pêche ;
- acteurs de gestion des forêts et réserves communautaires ;
- Les organisations communautaires et associations œuvrant dans la prévention et la riposte aux VBG/EAS/HS ;
- les médias.

6.2.3 Fonctions de gestion et responsabilités

L'UGP du projet aura les responsabilités d'engagement des parties prenantes avec leurs spécialistes en sauvegarde sociale et en communication, y compris la communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, la presse locale et les autres médias.

Elle est responsable, à travers les spécialistes en sauvegardes sociale et communication, de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes.

Elle disposera de tous les moyens nécessaires pour cette mission et du soutien du Coordonnateur de l'UGP qui participera au processus de mobilisation des parties prenantes.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- la mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter) qui servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au Projet. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires ;
- L'utilisation d'un centre d'appel dédiés aux plaintes ;

Official Use Only

7.2. Les ressources financières nécessaires pour permettre une mobilisation appropriée des parties prenantes

Le budget élaboré s'inspire du budget d'engagement des parties prenantes d'autres projets réalisés au cours des dernières années en Guinée. Le budget pourra être mis à jour si nécessaire, selon les besoins du projet pendants à mise en œuvre.

Le budget global élaboré pour le projet Kounki prend déjà en compte certains aspects de l'engagement des parties prenantes. Ces mesures sont rappelées ici pour mémoire.

Tableau 2 : budget estimatif PMPP

Catégorie budgétaire	Quantité	Coûts unitaires (USD)	Périodes/années	Coût total(USD)	Observations
1. Salaires du personnel du projet et des dépenses connexes					
Salaire spécialiste en communication	72	1 600	6 ans	Pris en compte dans le budget	intervention durant tout le projet.
Missions de supervisions	36	10 000	6 ans		Mission de suivi de l'UGP du projet pendant toutes les phases du projet.
Salaire spécialiste sauvegardes sociales	72	2400	6 ans		Intervention durant tout le projet.
2- Consultations/ Ateliers / Réunions					
2a. réunions de lancement du projet	1	50 000	50 000	Pris en compte dans le budget	En Forfait.
2b.Réunions comités de pilotage	10	10 000	6 ans		Deux réunion de comité de pilotage par an.
2c.Concertations locales	4	12 500	6 ans		4 concertations par an par communauté.

Official Use Only

2d. Atelier Fiti	10	10 000	6 ans		2 ateliers par an.
2.e Atelier Revue a mi-parcours	1	50 000	1		1 atelier sur la durée du projet.
2f. Atelier fin de projet	1	50 000	1		1 atelier à la fin du projet
3. Campagnes de communication					
3a. affiches, dépliants	5	10 000	6 ans	60 000	Une fois par an
3b. campagne dans les médias	24	1 000	6 ans	24 000	Trimestriel
4. Formations					
4.a Forfait formation	1	28 000	20	Prise en compte dans le budget	20 formations / 2 personnes par formation
5. Enquêtes auprès des bénéficiaires					
5a. Enquête sur la perception à mi-parcours du projet	6	5 000	6ans	Pris en compte dans le budget	Une fois par an.
5b. Enquête sur la perception en fin de projet	6	10 000	fin du projet		A la clôture du projet.
6.Mecanisme de gestion des plaintes					
6a.Formation des comités du mécanisme de gestion des plaintes	2	10 000	1 an	20 000	Deux fois par ans
6b.Supports de communication du mécanisme de gestion des plaintes	6	5 000	6 ans	30 000	Une fois par an
6c. Enquêtes sur les plaintes/visites sur place	72	500	6 ans	36 000	Une fois par mois (Protocole ANAFIC)
6d. Système d'information du mécanisme de gestion des plaintes (établissement ou maintenance)	6	1 000	6 ans	6000	Une fois par an (Protocole ANAFIC)
BUDGET TOTAL DE MISE EN ŒUVRE DU PMPP				**176 000**	

Official Use Only

Official Use Only

8. Annexes :

Annexe 1 : Fiche synoptique du projet

FICHE SYNOPTIQUE DU PROJET	
INTITULE DU PROJET	Guinée KOUNKI – Résilience climatique, pêche et aquaculture
TYPE DE PROJET	Projet à financement extérieur (FINEX)
AGENCE DE MISE EN OEUVRE	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM), Confédération Nationale des Professionnels de la Pêche en Guinée (CONAPEG), les Entrepreneurs aquacoles et les ONG
AGENCE D'EXECUTION	Unité de gestion du projet (UGP)
COUT	126 MILLIONS DE DOLLARS US
FINANCEMENT	Le projet Kounki sera financé conjointement par la Banque mondiale (prêt de 100 millions de dollars de l'IDA), l'Agence Française de Développement (prêt de 21 millions de dollars) et le fonds fiduciaire PROBLUE (subvention de 5 millions de dollars).
ZONE D'INTERVENTION	✓ La Zone côtière (les préfectures de Dubréka, Forécariah et Boffa) : Il sera consacré un aménagement de cinq (5) débarcadères de pêche artisanale (Matakang ; Soumba ; Koba Taboriah ; Koukoudé ; Kondéré). ✓ Pôles aquacoles des 4 régions naturelles. Deux régions sont identifiées pour accueillir les deux pôles aquacoles. Il s'agit de : • Mamou : où se trouve la station aquacole expérimentale de Tolo Bafing ; • Faranah : contribution au développement rural du corridor de Simandou, en complémentarité aux activités de soutien à l'aquaculture du projet de développement rural porté par Rio Tinto. Le choix de ce site sur le corridor pourrait connaître un changement en fonction des échanges sur le terrain en collaboration avec l'ANAG. Les sites potentiels sont situés dans les zones de Beyla, Faranah et Forécariah. ✓ Dabola : Aménagement du Site de pêche artisanale continentale.
DUREE	Cinq (05) ans
ANNEEDE DEMARRAGE DES ACTIVITES	2025
ANNEE DE CLOTURE	2029
VISION	La vision du projet Kounki est de répondre aux principales contraintes identifiées dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture afin d'améliorer les moyens de subsistance et la résilience au changement climatique des communautés ciblées. Le projet abordera les questions de gouvernance, de capacité institutionnelle, d'infrastructure et d'accès aux financements afin d'améliorer la durabilité, la productivité et la résilience dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture
OBJECTIF GENERAL	L'objectif de développement du projet est de renforcer les moyens de subsistance et de résilience climatique de certaines communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs dans les zones cibles.

Official Use Only

OBJECTIFS SPECIFIQUES	Spécifiquement, il s'agit: ✓ d'améliorer la gestion durable des pêches et des ressources naturelles (mangroves, stocks de poissons); ✓ d'améliorer la production durable et la productivité de certaines chaines de valeur (aquaculture et pêche artisanale); ✓ d'autonomiser les pêcheurs artisans, les travailleurs du secteur de la pêche et les communautés rurales et côtières sur le plan socio-économique

Official Use Only

Annexe 2 : Grille de consultation

Guide d'entretien pour les communautés

Introduction et ouverture de la session

Formules de politesse, remerciements, feuille de présence

Présentation du Projet

L'objectif de cette consultation est de définir les principaux enjeux environnementaux et sociaux qui pourraient résulter du projet et notamment :

- Comprendre comment sont structurées les activités de pêche dans la zone du Projet ;
- Quel type d'activités sont menées qui pourraient être impactées par le Projet ;
- Faire part des préoccupations et attentes concernant le Projet ;
- Proposer des recommandations pour un bon engagement des parties prenantes et une bonne gestion des préoccupations et attentes.

1. Questions générales

1. Quelle connaissance du Projet avez-vous ?
2. Avez-vous reçu des informations sur le Projet ?
3. Avez-vous une personne référente pour communiquer sur le Projet (qui reçoit et diffuse l'information) au sein de votre structure ?

Questions dirigées vers les pêcheurs

- **Activité**

Quelle est l'importance de la pêche pour l'économie des communautés ?

Quelles sont les différentes techniques de pêche utilisées ? En mer ? En zone d'estuaire ? Dans les mangroves et bolong ?

Est-ce que les pêcheurs éprouvent des difficultés à réaliser leur activité ? Si oui, quelles difficultés sont actuellement rencontrées et pourquoi ?

Comment l'activité de pêche a-t-elle évoluée les dernières années ?

Quels sont les principaux ports de pêche de la zone ? Embarcadères/débarcadères. Les lister par ordre d'importance.

Concernant la pêche en pirogue, est-ce que les pêcheurs parcourent de grandes distances pour rejoindre les zones de pêche ? Où sont ces zones ?

En dehors des pêcheurs, quels sont les autres métiers en lien avec la pêche ? Mareyeurs ? Transformateurs ?

Les pêcheurs sont-ils organisés en groupements ? Existe-t-il une ou plusieurs fédérations ? Expliquer le rôle et le fonctionnement de ces organisations ?

Quel est le rôle des jeunes dans l'activité ? Les jeunes sont-ils nombreux à vouloir travailler dans le secteur de la pêche ?

Official Use Only

- **Craintes et attentes**

Quelles sont spécifiquement les attentes et les craintes du secteur de la pêche en ce qui concerne le projet ?

Pensez-vous que ce Projet impacte négativement votre activité ? Pensez-vous qu'il va impacter certains modes de pêche plus fortement ? et si oui, lesquels et pourquoi ?

- Remarque par rapport aux changements de règlementation possible (accès aux zones, période de pêche/licence/surveillance)
- Remarque par rapport à l'augmentation des capacités du port (augmentation du nombre pirogue, organisation des groupements de pêcheur, commerces)
- Remarque par rapport à l'empreinte foncière du projet (qui sera touché, les communautés alentours seront-elles touchées) :
- Remarque par rapport à l'environnement (eau, mangrove, quantité de poisson, périmètres agricoles touchés)
- Remarque par rapport à la valorisation du poisson (fumage/réfrigération)

Y a-t-il d'autres projets en cours ou à venir à proximité qui pourraient aggraver les difficultés auxquelles vous faites face ? Comment l'activité de pêche est-elle déjà impactée par la forte présence de l'industrie minière dans la zone ?

Quelles actions peuvent être menées pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs du projet sur la pêche ?

4. Questions spécifique femmes (impliquées dans la vente et la transformation du poisson)

- **Activité**

Comment les femmes sont-elles organisées dans le port ? Existe-t-il une ou plusieurs fédérations ? Expliquer le rôle et le fonctionnement de ces organisations ?

Quelles sont les différentes techniques de valorisation du poisson ? (fumage/réfrigération, etc.)

Quelles sont les principales zones où le poisson est acheminé et vendu ? Quels marchés/sites de vente ?

Est-ce que les mareyeuses et transformatrices éprouvent des difficultés à réaliser leurs activités ? Si oui, quelles difficultés sont actuellement rencontrées et pourquoi ?

Comment l'activité de pêche a-t-elle évoluée les dernières années ?

D'où vient le bois qui sert au fumage des poissons ?

- **Craintes et attentes**

Quelles sont spécifiquement les attentes et les craintes en ce qui concerne le projet ?

1. Pensez-vous que ce Projet impacte négativement votre activité ? et si oui, lesquels et pourquoi ?

- Remarque par rapport à l'augmentation des capacités du port : Impact sur l'organisation des groupements ? impact sur les commerces ? Impact sur le travail des femmes ? Impact sur le travail des enfants ?
- Remarque par rapport à la valorisation du poisson : quels avantages si des infrastructures sont construites pour le la valorisation du poisson (fumage/réfrigération) ?

2. Y a-t-il d'autres projets en cours ou à venir à proximité qui pourraient aggraver les difficultés auxquelles vous faites face ?

Official Use Only

3. Quelles actions peuvent être menées pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs du projet sur la pêche ?

Questions auprès des personnes susceptibles d'être déplacées

Activités exercées

Logement/possessions

Quelle possibilité de déplacement ?

Discussion

Ouvrir au débat et à la discussion pour entendre la parole de toute personne souhaitant s'exprimer vis-à-vis du projet.

Official Use Only

Annexe 3 : Fiches de présence atelier orientations stratégiques – 27/07/2022

WORLD BANK GROUP

FICHE DE PRESENCE

Atelier final de restitution du "Plan stratégique halieutique à moyen terme 2023-2027 de la République de Guinée et besoins en investissements, prévu le mercredi 27 juillet 2022.

No	Nom et Prénom	Titre	Structure	Signature	Email	No Tel.
1	SEPULCRE Cédric	STC	BM		csepulcre@worldbank.org	+33 7 60 31 79 56
2	Idris DEFFRY	Spécialiste SNV BM	BM		ideffry@worldbank.org	+1 202 7515207
3	CAMARA Kondiano	SPM, FA Inshore	BM		Kcamara@worldbank.org	ETABLISSUEY
4	Keita Mamady Kobélé	S. E	BM		mkeita4@worldbank.org	
5	Elysée BAMBOUSY	Chef de Délégation Mission BAD	B Mondiale		ebambousky@worldbank.org	+1202-361 6364
6	OULARE Sidia	Chef de Division Aménagement et Gestion	OGPDEF/ REDO		oularesidia77@gmail.fr	622 31 11 76

Official Use Only

24	Abdoulaye Soumah	FENAPAG - AC	S. Général		fenapag2021guinee@gmail.com	625216676
25	Mory Diaby	JICA-Guinée	Chargé de Programme		diaby-mory@jica.go.jp	628 07-84 82
26	Ousmane Tagbé Camara	ENSTB	Directeur Général		ountcamara@gmail.com	628 68 81 16
27	Lamine KABA	ONSPA	DGA		grandkaba73@gmail.com	625 48 25 25
28	Fodé Mohamed Sylla	Directeur ONPM	DVPM		fodémohamedsylla@gmail.com	621 27 26 27
29	Dr Ibrahima Wlly Chérif Diallo	Chargé de Mission	AFD		diallo@afd.fr	622 92 90 96
30	Amadou Sow	Projet Manioc	Min Agri RIC		sowahmadou970@gmail.com	628 28 24 98
	El Hadj Mamadou Billo Barry	CNT/C/Lois	Conseiller CNT		mamadoubillobarry@gmail.com	622 62 82 82
31	Mohamed Fadiga	CP/PAPEM	Conseiller principal		mohamedfadiga@yahoo.com	628 07 15 98
32	Abou Dinah Keita	I.Gle	Inspecteur Fcier		keitaabudinah@gmail.com	622 38 34 25

Official Use Only

16	Paul Abdoulaye Sangaré	Président	ONG ADEPEG			domanibalia@gmail.com	02826010
17	Elie Loua	Responsable Admi et Financier	Fédération des Pisciculteurs de la GF			elieloua74@gmail.com	62207084
18	SANKHON Fodé Mohamed	Consultant	LAGUINÉ YIRIYÉ CABINET D'EXPERTS			fodelaguine@gmail.com	62284928
19	Aboubacar SC MARA	CONAPEG Sct général FEPP.	FIBER Ruche pour l'industrie			cpmguinee@gmail.com	62119062
20	Fatou Lamarana Camara	EXPERT Coopération Technique Internationale	VUE-PROG'dur			laurafatou@gmail.com	622 58 11 05
21	Fodé Edwige Kallo	CONAPEG	Chargé des Conflits et discipline			edwigekallo.ik@gmail.com	622 55 38 18
22	Aissata Camara	CONAPEG	Financière				66467407
23	Hady Mahr Camara	CONAPEG	Manageuse				62016746

Official Use Only

7.	Baldé Ahmed Tidiane	FAO Assistant Programme	FAO		Ntidiane Baldé@yahoo.fr	622584028
8	DIABY Ndiamed Bob	Coordinateur Projet PISCOFAM ANAG-HPERT	NPERT ANAG		Abdiaby@yahoo.fr	629130396
9	Koïvogui	Chef Labo Technologie CERESCOR	HESESE		Koivogui@gmail.com	628386251
10	Diallo Hourai	Chargée d'étude	BSD/HDD		Houraidiallo01@gmail.com	625949565
11	Ahmed Guiraie	Chef du Département Hydrologie CERESCOR	DPESRST		guiraie@gmail.com	628-26-30-60
12	Berry Alpha Ayuba	BTD	Appui / Rep		berry@gtbisfinance.com	622528107
13	Prof. Alhaly DOUMBOUYA	Chef Département Gestion Littoral	CRSHB		adoumbouyah@gmail.com	621 96 04 36
14	TRAORE Demba	BSD/MAE	Chargée d'étude		demtraore1982@gmail.com	628256254
15	Camara Lounceny	FRAN/MEDD	Assistant Tech Suivi Evaluation Projet		Lounenycamara1e.1e@gmail.com	

Official Use Only

69	GACK Hamadou	chef de service MPEM	Service Communication et Relations publiques		hamadougack@gmail.com
70					
71					
72					
73					
74					
75					

Official Use Only

60	Barry Mamadou Oury	Chef de Cellule	ANAM		barryouryabdoulaye73@gmail.com	622-30-23-46
61	Diouara Fodé Bangoura	Chef de section	DNMM		Vikemimi@gmail.com	628547274
62	BANGOURA Aboubacar	Chef de Division P.A	DNPM		virmobangoura@gmail.com	622 42 03 48
63	Kadiatou BAH	PREFECTURE DE TABOU	PREMARGUI		kadiatoubah@yahoo.fr	624 16 96 38
64	Doumbouya Aboubacar	Chargé D'étude	DNP		doumgra4@gmail.com	621-57-68-96
65	Kissaton Diallo	BSD	BSD/MPEM		adiaoupoodiallo88@gmail.com	620-79-06-24
66	Sakiliou Sylla	BSD	MPEM			628-36-58-78
67	CAMARA Youssouf H	Consultant			Youssouf1@yahoo.fr	622 53 22 10
68	Bangoura Fodé Barry	Chargé de Relations Exter	ADEPEF		abdoulayedeal@gmail.com	621 67 99 21

Official Use Only

51	Guerel Guilavogui	ONSPA	Inspecteur		guilavogui zappy@gmail.com	62135769
52	LY MAMADOU ALPHA	DNA/DNPC	DNPC		Lyalpha2017@gmail.com	628 5472 34
53	Diallo Mamadou Bano	ONSPA	DG		mamadoubano@yahoo.fr	622 00 83 25
54	Louis KAMANO	DIRECTEUR NATIONAL DE LA PECHE CONT.	DNPC		louiskamano@yahoo.fr	+224 622 14 58 87
55	Aboubacar Aminata TOURE	DNA	DNAP		boubahtoure@gmail.com	622 39 81 56 666 26 1 61
56	Tafsir Diallo	C.J./Chef	Cabinet		theinstafsir@yahoo.fr	622 94 11 2
57	HENRY François	Consultant pour Banque Mondiale	–	F.H.	Henry.capitaine@yahoo.fr	–
58	CAMARA Mohamed lamine 2	BSD	BSD		lamine.malacie@gmail.com	622 34 80 15
59	CAMARA Mr lamine	DG/BSD	MPEM	–	mlcamara.kemedy@gmail.com	628 49 53 62

Official Use Only

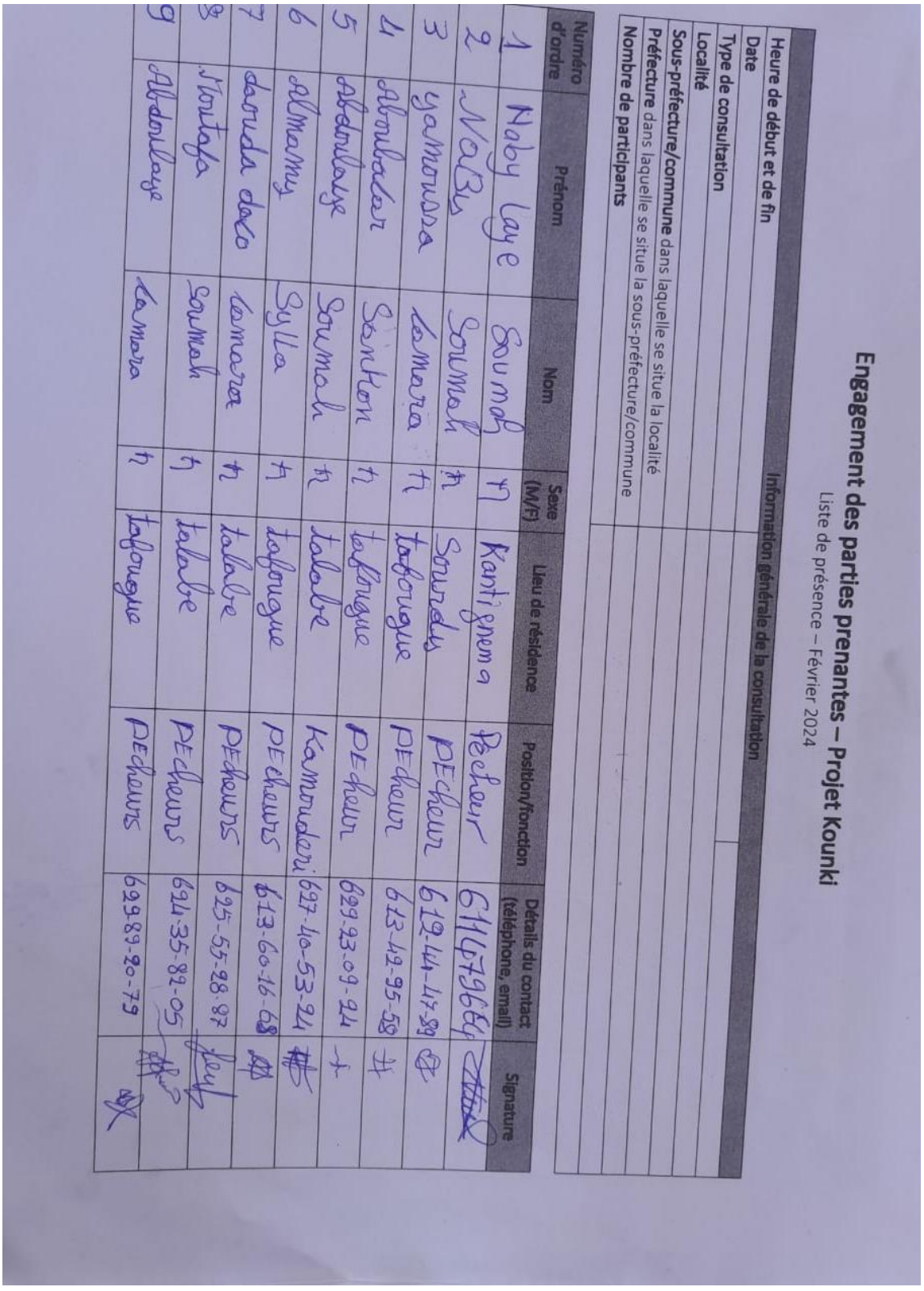
Official Use Only

42	CISSE Ramady	chef Division Domaine, Infrastructures Navales	DNEM/MPEM		etranger@yahoo.fr	622345454
43	Diallo Ibrahima	DN	DNEM/MPEM		iss.diallo125@gmail.com	628259246
44	Ibrahima DIALLO	CNSHB Peche industrielle	CNSHB		Ibradiallo2009@gmail.com	622336675
45	Ismaël Keita	PRCM - Chef Projet	PRCM		ismaelkeita9@gmail.com	622-37-3185
46	Mzibe BANGOURA Nabi Soulaymane	Consultant personne-ressource juriste	Personne-ressource		bangouranabis@yahoo.fr	628.730074
47	Mamady ICARA	Chef Division Etudes et Planification	DNPM		alamamady@gmail.com	622 27 79 68
48	CARLOS ALGRO	CONSEIL DE PROGRAMME	UE		carlos.algro-casanitja@eeas.europa.eu	622733642
49	Jeannette Léo LAMAH	DGA/BSD	MPEM		jeanet.leo@gmail.com	622.91.18.91
50	Aminata Tounkara	BSD	BSD/MPEM		tounkaraaminata257@gmail.com	628-28-01-78

33	Diesso Luc Nomady	IG	I. G		diancluc@gmail.com	628525466	
34	~~M'Mahouba Touré~~						
35	M'Mahouba Touré	DGA	CIPECO-GUINEE		mahawamariame@yahoo.fr	622314380	
36	DAMEY Jeanne	DN	Direction nationale de l'aménagement des pêcheries		jeanne82damey@gmail.com	623.82.46.39	
37	Kadiatou Saïbaby Diallo	CCM	Cabinet		Saïbaby2000@gmail.com	622 54 92 03	
38	Tiaouka KOMARA	Chargée adjointe service GRH	CNSP		komaratiaouka@gmail.com	625332824	
39	CONTE Souleymane	~~DGA Pêche~~	CNAP		souleymaneconte@yahoo.fr	622 63 63 53	
40	DIALLO Mariama	DGA Pêche	CNSHB		mariama.diallo99@gmail.com	621 31 00 01	
41	~~KOITA~~ Diallo	DG	ADMG		diallokoita@yahoo.fr	621 13 10 17	

Official Use Only

Annexe 4 : Fiche de présence consultation communautaires projet Kounki – 2025



Engagement des parties prenantes – Projet Kounki

Liste de présence – Février 2024

Information générale de la consultation	
Heure de début et de fin	
Date	
Type de consultation	
Localité	
Sous-préfecture/commune dans laquelle se situe la localité	
Préfecture dans laquelle se situe la sous-préfecture/commune	
Nombre de participants	

Numéro d'ordre	Prénom	Nom	Sexe (M/F)	Lieu de résidence	Position/fonction	Détails du contact (téléphone, email)	Signature
1	Naby Laye	Soumah	M	Kantignema	Pecheur	611479664	
2	Nabi	Soumah	M	Sourodu	PECHEUR	612-44-47-89	
3	yamoussa	Camara	M	Tafongue	PECHEUR	613-42-95-58	
4	Abdoulaye	Sankon	M	Tafongue	PECHEUR	629-23-09-24	
5	Abdoulaye	Soumah	M	Tolobe	Kamoraderi	627-40-53-24	
6	Almamy	Sylla	M	Tafongue	PECHEURS	613-60-16-68	
7	daouda dado	Camara	M	Tolobe	PECHEURS	625-55-28-87	
8	Moutaya	Soumah	M	Tolobe	PECHEURS	624-35-82-05	
9	Abdoulaye	Camara	M	Tafongue	PECHEURS	629-89-20-79	

Official Use Only

Numéro d'ordre	Prénom	Nom	Sexe (M/F)	Lieu de résidence	Position/fonction	Détails du contact (téléphone, email)	Signature
42	Mohamed Lamine	Toure	M	Pedhel	Labaye	621-36-29-81	
43	Mohamed	Kaba	M	Pedhel	Labaye	625-21-07-67	
44	Sékou	Bangoura	M	Pedhel	Labaye	624-13-51-47	
45	Abdoulaye	Youla	M	Pedhel	Labaye	620 19 90 90	
46	Mamadou	Camara	M	Pedhel	Labaye	621-81 89 29	
47	Mamadou Sékou	Camara	M	Pedhel	Labaye	624-85-64-54	
48	Karim	Bangoura	M	Pedhel	Labaye	627-74-65-63	
49	Aboubacar	Bangoura	M	Pedhel	Labaye	625-21-04-69	
50	Sadio	Sylla	M	Pedhel	Labaye	624-42-65-13	
51	Lamine	Camara	M	Pedhel	Labaye		
52	Bangaly	Camara	M	Pedhel	Labaye	613-32-35-46	
53	Almamy	Camara	M	Pedhel	Labaye	624-29-72 63	
54	Sanne	Camara	M	Pedhel	Labaye	626-88-74-96	
55	Mamadouba	Bangoura	M	Pedhel	Labaye	621-01-86-72	
56	Binta	Bangoura	M	Pedhel	Labaye	620-87-83-59	
57	Almamy	Soumah	M	Pedhel	Labaye	610-31-54-84	

Annexe 5 : Liste de personnes rencontrées par la BM en mars et juin 2024

Official Use Only

Institution	Prénom/Nom	Fonction
AEM	Amadou SOW	Préfet Maritime
AEM	Romain BERGERAS	Conseiller du Chef d'Etat-Major de l'Armée de Mer, Conseiller du Préfet Maritime
ANAM	Frebory DIOUBATE	Chef de Division du Service Technique des Phares et Balises de l'Agence de la Navigation Maritime (ANAM)
ANAM		Chef de section des Gens de Mer (ANAM)
ANAM		Chef de la Division Sécurité de la Navigation Maritime
ANAM		Directeur Générale Adjoint de l'ANAM
CNSHB	Dr Ousmane Tagbé CAMARA	Directeur Général du CNSHB
CNSHB	Dr Mariama DIALLO	Directrice Générale Adjointe du CNSHB
CNSHB	Mohamed SOUMAH	Chercheur, cadre au CNSHB
CNSP	Thierno Aliou DIALLO	Conseiller Technique auprès de la Direction Générale
CNSP	Djibril TOURE	Directeur Général Adjoint (DGA)
CNSP	Kandas KEITA	Inspecteur Principal Adjoint CNSP
CNSP	Mohamed Bakary KEITA	Directeur Général CNSP
CNSP	Alhassane DEM	Inspecteur Principal
CNSP	Guile INAPOGUY	Chef du service Formation
CNSP	Bachir DIALLO	Chef du Service communication et VMS
CNSP	Aboubakar CAMARA	Chef du programme Bases et opérations de patrouilles
CNSP	Mme Cissé Fatou CONTE	Cheffe du programme observateurs embarqués
CNSP	Mohamed CONDE	Chef Adjoint du programme observateurs embarqués
CNSP	Dr Hadi Lamine YANSANE	Chef du programme Enquête et Investigations à posteriori
CNSP	Elhadj Mamadou Gando BAH	Chef du service Gestion des Ressources Humaines
CNSP	Fara Mao MILLIMONO	Agent Comptable
CNSP	Hadja Fanta CAMARA	Responsable du Service Administratif et Financier
CNSP	Lansana DIALLO	Contrôleur Financier
CNSP	Fatouma Binta BALDE	Assistante du Contrôleur Financier
CNSP	Babou CONDE	Chef du Service Information et sensibilisation
CNSP	Samuel Massa GUILAVOGUI	Chef du Service Statistiques
CNSP	Etienne Songa BAURET	Chef du Service Inspection Technique
CNSP	Barry Amadou DIOGO	Adjoint du Service Inspection Technique
CNSP	Amadou DOUMBAYA	Assistant du Service Inspection Technique
CNSP	Naby Yaya KABA	Chef du Service Informatique
CNSP	Traoré OUMAROU	Adjoint du Service Informatique
CNSP	Chefs de Bases et Inspecteurs	Base de Kalaya, Koba, Kamsar, Koukoudé et Bongolon
CNSP	Sana CONTE	Chef du Service Logistique
CNSP	Salematou CAMARA	Cheffe du Service Identification, contrôle et gestion des produits toxiques et non-biodégradables
CNSP	Youssouf CAMARA	Chef du Service Stratégie, Innovation et Coopération
CNSP	Famoudou KEITA	Chef du Service Documentation et Archivage
CNSP	Sadou KABA	Chef du Service Comptabilité Matières et Matériel
CNSP	Mohamed DIAKITE	Coordinateur Général du Service Surveillance des débarcadères (observateurs terrestres)
CNSP	Aboubakar CAMARA	Coordinateur Général Adjoint du Service Surveillance des débarcadères (observateurs terrestres)
CNSP	Hassanatou DIALLO	Conseillère Juridique auprès du Directeur Général du CNSP
CNSP	Michel KAMANO	Chef du Service Suivi-Evaluation du CNSP

Official Use Only

CNSP	Charles ZOUMANIGUI	Adjoint au Chef du Service Stratégie, Innovation et Coopération
METFP	DIABY	Directeur du Centre de Formation Professionnel dit « Ecole Maritime »
MIT/DMM	Mamadou DIALLO	Directeur National de la Marine Marchande (en présence des cadres Chefs de Service)
MPEM	Amara CAMARA KABA	Secrétaire Général du MPEM
MPEM	Luc MAMADY OLIANO	Inspecteur Général du MPEM
MPEM	Pé GOUMOU	Conseiller chargé des questions vétérinaires au MPEM
MPEM	Mohamed Lamine CAMARA	Conseiller chargé des questions des pêches, d'aquaculture et de l'économie maritime au MPEM
MPEM	Tafkir DIALLO	Conseiller Juridique au MPEM
MPEM	Mahawa SACKO	Directrice du port de pêche de Kaporo
MPEM/ DNEM	Ibrahima DIALLO	Directeur National de l'économie maritime
MPEM/ DNEM		Directeurs des débarcadères de Boulbinet, Terenetaye, Port Bateau, CoréeAmi et Bonfi.
MPEM/DNAP	Jeanne DAMEY	Directrice de la Direction National de l'Aménagement des Pêches (DNAP)
MPEM/DNEM	Elhadj Mohamed Lamine CAMARA	Chef de section Gens de Mer à la Direction Nationale de l'économie maritime
MPEM/DNEM	Mamady CISSE	Chef de Division Domaine, Infrastructures et navires de pêche à la à la Direction Nationale de l'économie maritime
MPEM/DNPC	Mamadou Alpha LY	Directeur National Adjoint de la pêche continentale
MPEM/DNPC	Louis KAMANO	Directeur National de la pêche continentale
MPEM/DNPC	Ibrahima Khalid CISSE	Chef de Division Administration et finances
MPEM/DNPC	Antoine CECE	Chef de division Etudes et planification
MPEM/DNPM	Sylla FATOUMATA	Directrice Nationale de la Pêche Maritime
MPEM/DNPM	Baba Moussa KEITA	Directeur National Adjoint de la Pêche Maritime
MPEM/DNPM	DRAMEE	Chef de Division, DNPM
ONSPA		ONSPA Directeur Général Chef du Département Contrôle sanitaire du littoral Chef du Département Formation / Documentation / Statistiques Cheffe du Département Laboratoire
PAC	Abdulah FOFANA	Commandant Adjoint Opérations du Port Autonome de Conakry

Mission de juin 2024 - Entretiens et Réunions

Institution	Prénom/Nom	Fonction
BSD/MPEM	Jeannette Léo LAMAH	Directrice Adjointe du BSD
MPEM/DNPC	Louis KAMANO	Directeur National de la pêche continentale
CNSHB	Moussa SYLLA	Coordinateur des Enquêtes Pêche Artisanale
MEDD	Richard BANGOURA	Centre National de Surveillance et Observation de l'Environnement
MEDD	Lanan ZOUKOUTAMOU	Agence pour l'Evaluation Environnementale
CNSP	Thierno Aliou DIALLO	Conseiller Technique auprès de la Direction Générale
MEDD	Sacko SALIOU	Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques
MEDD	Lama CAMARA	Centre de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières
MEDD	Colonel SAMOURAH	Agence National des Parcs Naturels et Réserves
CNSP	Kandas KEITA	Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques
CNSP	Mohamed Bakary KEITA	Directeur Général CNSP
CNSP	Alhassane DEM	Inspecteur Principal
CNSP	Guile INAPOGUY	Chef du service Formation
CNSP	Bachir DIALLO	Chef du Service communication et VMS
CNSP	Dr Hadi Lamine YANSANE	Chef du programme Enquête et Investigations à posteriori
CNSP	Fara Mao MILLIMONO	Agent Comptable
CNSP	Lansana DIALLO	Contrôleur Financier
CNSP	Samuel Massa GUILAVOGUI	Chef du Service Statistiques

Official Use Only

CNSP	Hassanatou DIALLO	Conseillère Juridique auprès du Directeur Général du CNSP

Mission de juin 2024 - Atelier du 21 juin 2024

Institution	Prénom/Nom
Ministrte de la Pêche et de l'Economie Maritime	Mme Fatima CAMARA
Banque Mondiale	Idriss DEFFRY (Visio)
Banque Mondiale	François HENRY (Visio)
CNSHB	SANE Aboubakar
PREMARGUI	CF DIAKITE Mamoudou
DNPM	LAMINE Mohamed
AlPort Groupe Albayrak	Mariana DIALLO
AlPort Groupe Albayrak	Ibrahima DIALLO
DNAP	Jeanne DAMEY
DNEM	El Mohamed LAMINE
BSD	Jeannette Léo LAMAH
DNPC	Louis KAMANO
MPEM/Conseiller juridique	DIALLO
CCM	Kadiatou DIALLO
MPEM/Inspection Générale	Luc Mamady OUANO
MPEM/ SG	Mohamed Lamine CAMARA
CNSP	Ibrahim TOURE
CNSP	Michel KAMANO
CNSP	Oumarou TRAORE
ANAG	Lancene TOURE
MPEM/Conseiller Technique chargé de la pêche/Aquaculture/Economie Maritime	Mohamed Lamine CAMARA (2)
CNSP	Thierno Aliou DIALLO
CNSP	Djibril TOURE (Visio)
CNSP	Kandas KEITA
CNSP	Mohamed Bakary KEITA
CNSP	Alhassane DEM
CNSP	Guile INAPOGUY
CNSP	Bachir DIALLO
CNSP	Aboubakar CAMARA
CNSP	Mme Cissé Fatou CONTE
CNSP	Dr Hadi Lamine YANSANE
CNSP	Fara Mao MILLIMONO
CNSP	Hadja Fanta CAMARA
CNSP	Lansana DIALLO
CNSP	Samuel Massa GUILAVOGUI
CNSP	Barry Amadou DIOGO
CNSP	Naby Yaya KABA
CNSP	Famoudou KEITA
CNSP	Hassanatou DIALLO
CNSP	Charles ZOUMANIGUI

Official Use Only